

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023



Chiffres clés et faits marquants de l'exercice	3
CHIFFRES CLÉS	3
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	3
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	4
États financiers consolidés	5
Notes annexes aux états financiers consolidés	11
NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	11
NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	14
NOTE 4 - DONNÉES OPÉRATIONNELLES	16
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	24
NOTE 6 - PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	27
NOTE 7 - AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	31
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	33
NOTE 9 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	39
NOTE 10 - INSTRUMENTS FINANCIERS, ENDETTEMENT NET ET COÛT NET DE FINANCEMENT	42
NOTE 11 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	50
NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES, DIVIDENDES ET RÉSULTAT PAR ACTION	53
NOTE 13 - RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	54
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023	55

Chiffres clés

Les résultats financiers d'OCP pour les années 2022 et 2023 sont synthétisés dans les indicateurs clés présentés ci-dessus.

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des activités ordinaires	4.1.1.2	91 277	114 574
Résultats des co-entreprises	6.2	774	1 887
EBITDA		29 396	50 076
Résultat opérationnel récurrent		21 002	41 640
Coût de l'endettement financier net	10.1.5	(2 615)	(2 286)
Résultat net de la période - part du Groupe		14 369	28 185
Capitaux propres consolidés - part du Groupe		117 051	108 052
Endettement financier net	10.1.4	68 283	50 945
Investissements opérationnels		(26 825)	(20 011)
Résultat net de base et dilué par action (en dirhams)	12.3	169,53	338,41
Dividende par action (en dirhams)	12.2	112,23	98,50

En 2023, les performances financières de OCP ont maintenu une certaine stabilité, témoignant de la résilience du Groupe face à des conditions de marché fluctuantes. En effet, les fondamentaux du Groupe sont demeurés solides, ce qui lui a permis de maintenir une position compétitive sur le marché mondial des engrais.

Il convient de souligner que l'année 2022 a été exceptionnelle pour le Groupe OCP, cette période a été caractérisée par une augmentation significative du chiffre d'affaires, soutenue par la hausse des prix des produits tels que l'acide phosphorique et les engrais sur le marché mondial, dans ce qui pourrait être qualifié d'une année de forte augmentation généralisée des prix des matières premières.

Faits marquants de l'exercice

• Business

Deux nouvelles lignes d'engrais à Jorf Lasfar : Dans le cadre d'un programme de construction de trois nouvelles lignes de production d'engrais TSP, la première et deuxième ligne sont entrées en service en mai et décembre 2023 et la 3^{ème} ligne sera opérationnelle pour la fin du premier trimestre 2024. Chacune de ces trois lignes aura une capacité de production de 1 million de tonnes métriques équivalentes de DAP. Le budget total alloué pour la mise en place des trois lignes s'élève à 5,4 milliards de dirhams.

• Water Program

Dans le cadre de ce programme, OCP Green Water, une filiale du groupe OCP, produira et commercialisera de l'eau non conventionnelle destinée à un usage industriel, tout en fournissant de l'eau potable à El Jadida et Safi. L'objectif est de mettre à disposition environ 85 millions de mètres cubes d'eau potable en 2023, et d'augmenter ce chiffre à 110 millions de mètres cubes en 2026. Le coût total du projet se lève à 4,9 milliards de dirhams.

Depuis mai 2023, les sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles grâce au Programme Eau. L'alimentation en eau potable pour les villes de Safi et El Jadida a démarré respectivement en mois d'Août et Novembre 2023.

• Financement

Après les premières émissions subordonnées perpétuelles obligataires qui ont été levées en 2016 et en 2018, le Groupe OCP a lancé sa troisième émission obligataire du même type avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant de 5 milliards de dirhams. Cette émission par appel public à l'épargne porte sur l'émission de 50 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune.

L'émission d'une obligation perpétuelle est traitée comme une composante du capital propre selon les normes comptables internationales (IFRS) et permet de continuer à renforcer la structure financière du Groupe et d'accompagner sa transformation tout en confortant ses ratios de crédit.

International Finance Corporation (SFI, Société Financière Internationale est une institution de la Banque mondiale qui fournit des financements et des services de conseil aux entreprises du secteur privé dans les pays en développement) a accordé au Groupe OCP un prêt vert de 100 millions d'euros destiné à financer la construction de quatre centrales solaires. Ces centrales alimenteront les activités industrielles du Groupe, et lui permettront ainsi de réduire son empreinte carbone et d'accroître sa production d'engrais vert.

L'émission d'une obligation perpétuelle est traitée comme une composante du capital propre selon les normes comptables internationales (IFRS) et permet de continuer à renforcer la structure financière du Groupe et d'accompagner sa transformation tout en confortant ses ratios de crédit.

Événements postérieurs à la clôture

OCP décroche un financement de 188 M\$ pour construire 3 usines modulaires de dessalement d'eau de mer

OCP a obtenu un prêt de 188 millions de dollars auprès de la Banque Africaine de Développement et du Fonds Climatique du Canada. Ces fonds serviront au financement de la construction de trois usines modulaires de dessalement d'eau de mer. Ces futures plateformes disposeront d'une capacité annuelle totale de 110 millions de m³. Outre une autonomie des sites industriels et miniers du groupe en eau non conventionnelle, le projet permettra de fournir jusqu'à 75 millions de m³ d'eau potable aux villes de Safi, El Jadida et les zones voisinant les usines de Safi et Jorf du groupe OCP.

Groupe OCP : Nouvelle Organisation et Transferts d'Actifs Ad-Hoc

Dans le cadre de l'accélération de sa 3^{ème} S-Curve, OCP fait évoluer son Operating Model vers un Groupe multibusiness, composé d'unités de performance cohérentes en termes de stratégie et responsabilisées de bout en bout sur leur P&L (i.e. Strategic Business Units / Business Units), ainsi que d'une fonction Corporate réinventée à leur service. Dans ce cadre, et dans une volonté de se doter des moyens nécessaires à la réalisation de ses ambitions, le Groupe OCP a décidé de lancer les Strategic Business Units et les strategic programs qui y sont liés. Il s'agit des Strategic Business Units suivantes : Mining, Manufacturing, Rock Solutions, Nutricrops, Speciality Products & Solutions, UM6P et le Strategic Program Mzinda-Meskala.

Dans la continuité de cette transformation, OCP S.A. a créé en octobre 2022 OCP Nutricrops S.A., filiale détenue à 100% et dédiée aux solutions de fertilisation des sols et des plantes, en alignement avec la SBU Nutricrops. Composée de Nutricrops SA et les JFCs 1-5, cette SBU a ainsi vocation à porter l'ensemble des actifs et activités, actuels et futurs, de production et commercialisation du périmètre « engrais » du Groupe.

Ainsi, à la date du 1^{er} janvier 2024, OCP S.A. a procédé à une opération de carve-out au profit d'OCP Nutricrops S.A., transférant près de 30 milliards de dirhams d'actifs, comprenant 25,3 milliards de dirhams d'actifs industriels liés aux engrais et 4,7 milliards de dirhams de stocks, afin de renforcer la position et les capacités opérationnelles de cette SBU. »

Compte de résultat consolidé de l'exercice

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des activités ordinaires	4.1.1.2	91 277	114 574
Production stockée		(6 993)	10 403
Achats consommés	4.2.2	(33 750)	(54 596)
Charges externes	4.2.2	(9 671)	(11 754)
Charges de personnel	5.1	(11 518)	(11 615)
Impôts et taxes		(313)	(306)
Résultats des co-entreprises	6.2	774	1 887
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles		(697)	1 010
Autres produits et charges récurrents		287	471
EBITDA		29 396	50 076
Amortissements et pertes de valeur	8.4 - 9.2	(8 394)	(8 435)
Résultat opérationnel récurrent		21 002	41 640
Autres produits et charges non récurrents	7.2	(2 135)	(1 258)
Résultat opérationnel		18 866	40 382
Coût d'endettement financier brut		(3 141)	(2 508)
Produits financiers des placements		526	222
Coût d'endettement financier net	10.1.5	(2 615)	(2 286)
Résultat de change sur dettes et créances financières	10.2.3	863	(3 366)
Autres produits et charges financiers	10.2.3	(713)	(374)
Résultat financier		(2 465)	(6 026)
Résultat avant impôt		16 401	34 356
Impôts sur résultat	11.2 - 11.3	(2 105)	(6 122)
Résultat net de la période		14 296	28 233
Résultat net part du Groupe		14 369	28 185
Résultat net part des intérêts ne donnant pas le contrôle		(72)	49
Résultat de base et dilué par action en dirhams	12.3	169,53	338,41

État du résultat global consolidé

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net	14 296	28 233
Ecarts actuariels	(311)	(47)
Impôts	97	15
Éléments non recyclables en résultat	(214)	(32)
Ecarts de conversion	(361)	405
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH)*	715	(1 504)
Impôts	(250)	526
Éléments recyclables en résultat	104	(572)
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	(110)	(605)
Résultat global consolidé	14 187	27 629
<i>Dont part du Groupe</i>	14 259	27 580
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	(72)	49

(*) La part efficace de la couverture qui correspondait aux parts des emprunts obligataires rachetées, soit 41,36% du bond à échéance 2024 et 44,44% du bond à échéance 2025, a été figée parmi les réserves recyclables à hauteur de 496 millions de dirhams. Par contre, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour le reste des parts non encore remboursées continuent à être comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture.

La part des réserves figée et les gains et pertes accumulés en capitaux propres pour le reste des emprunts non encore remboursés seront rapportés en résultat au moment de la réalisation du chiffre d'affaires futur à partir d'avril 2024.

État de la situation financière consolidée

(En millions de dirhams)	Annexe	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	10.1.3.1	12 644	18 556
Actifs financiers de trésorerie	10.1.3.2	11	509
Stocks	4.2.4	18 272	25 990
Créances clients	4.1.2.2	18 718	15 481
Autres actifs courants	7.3	31 294	23 116
Total actifs courants		80 940	83 652
Actifs non courants			
Actifs financiers non courants	10.2.2	2 321	1 078
Participation dans les co-entreprises	6.1	7 545	7 076
Actifs d'impôt différé	11.4	52	125
Immobilisations corporelles	8.2	151 884	129 547
Immobilisations incorporelles	8.3	7 197	4 533
Total actifs non courants		168 998	142 359
Total Actif		249 937	226 012

États financiers consolidés

(En millions de dirhams)	Annexe	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	10.1.2.1 - 10.1.2.2	19 706	10 136
Provisions courantes	9.2	919	587
Dettes commerciales	4.2.5	28 937	20 306
Autres passifs courants	7.4	10 644	16 953
Total passifs courants		60 205	47 982
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	10.1.2.1 - 10.1.2.2	61 235	59 877
Provisions non courantes pour avantages au personnel	9.2	4 544	5 169
Autres provisions non courantes	9.2	1 904	1 231
Passifs d'impôt différé	11.4	2 110	590
Autres passifs non courants		9	12
Total passifs non courants		69 801	66 880
Capitaux propres part du groupe			
Capital social	12.1	8 288	8 288
Primes liées au capital		18 698	18 698
Réserves consolidées - part Groupe		75 697	52 882
Résultat net - part Groupe		14 369	28 185
Capitaux propres part du Groupe		117 051	108 052
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle		2 879	3 098
Total Capitaux propres		119 930	111 150
Total passif et capitaux propres		249 937	226 012

Variation des capitaux propres consolidés

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Écart actuariel ⁽¹⁾	Titres super subordonnés ⁽²⁾	Autres réserves consolidées
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	8 288	18 698	(3 926)	8 272	39 005
Affectation du résultat de l'exercice 2021					16 326
Résultat global consolidé de l'exercice 2022			(32)		
Coupons titres super subordonnés				(385)	
Variation de périmètre					2 192
Dividendes versés					(8 091)
Autres					556
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 288	18 698	(3 959)	7 886	49 988
Affectation du résultat de l'exercice 2022					28 185
Résultat global consolidé de l'exercice 2023			(214)		
Titres super subordonnés				5 000	
Coupons titres super subordonnés				(442)	
Variation de périmètre					
Dividendes versés					(9 219)
Autres ⁽⁵⁾					(598)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	8 288	18 698	(4 173)	12 444	68 355

⁽¹⁾ Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

⁽²⁾ Le Groupe OCP a clôturé en 2023 une nouvelle émission obligataire subordonnée perpétuelle avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt pour un montant total de 5 milliards de dirhams sur cinq tranches. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces instruments sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

Écart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) ⁽⁴⁾	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
(426)	(521)	484	16 326	86 200	2 654	88 854
			(16 326)			
405		(978)	28 185	27 580	49	27 629
				(385)		(385)
				2 192	565	2 757
				(8 091)	(170)	(8 261)
				556		556
(21)	(521)	(493)	28 185	108 052	3 098	111 150
			(28 185)			
(361)		465	14 369	14 259	(72)	14 187
				5 000		5 000
				(442)		(442)
					51	51
				(9 219)	(198)	(9 417)
				(598)		(598)
(381)	(521)	(29)	14 369	117 051	2 880	119 930

⁽³⁾ Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

⁽⁴⁾ Le Groupe a mis en place une couverture de change, la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidées (OCI-Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

⁽⁵⁾ Il s'agit principalement des écarts avec les résultats définitifs des filiales 2022 et de l'ajustement des dotations d'amortissement chez OCP SA.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions de dirhams)	Annexe	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EBITDA		29 396	50 076
Subventions et dons accordés		(2 259)	(988)
Autres charges et produits non courants	7.1		24
Autres charges non courantes des exercices antérieurs		1 378	386
Résultats des co-entreprises		(774)	(1 887)
Autres ⁽¹⁾		(4 754)	(2 133)
Marge brute d'autofinancement		22 987	45 470
Incidence de la variation du BFR		1 784	(13 596)
Stocks		9 057	(11 030)
Créances commerciales		(3 480)	(2 183)
Dettes commerciales fournisseurs		1 389	(846)
Autres actifs et passifs courants		(5 183)	462
Impôts versés		(6 421)	(4 637)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		18 350	27 244
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(26 825)	(20 011)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		191	141
Placements financiers nets		79	1 952
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾	8.3	(1 447)	(51)
Acquisition d'actifs financiers	10.2.2	(765)	(285)
Cession d'actifs financiers			3 025
Dividende reçus		343	380
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(28 424)	(14 849)
Emission d'emprunts	10.1.2.4	18 689	12 848
Remboursement d'emprunts		(6 623)	(3 640)
Variation TSDI ⁽³⁾		5 000	
Coupons TSDI		(442)	(385)
Intérêts financiers nets versés		(3 140)	(2 529)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	12.3	(9 066)	(8 091)
Dividendes payés aux minoritaires		(198)	(170)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		4 221	(1 968)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		(60)	126
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(5 912)	10 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10.1.3.1	18 557	8 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10.1.3.1	12 644	18 557
Variation de la trésorerie nette		(5 912)	10 554

⁽¹⁾ La ligne autre contient principalement l'annulation de la plus-value de consolidation suite à la prise de contrôle de SAEDM pour 1390 millions de dirhams, la neutralisation des flux non monétaires portant principalement sur les effets de changes relatifs aux dettes fournisseurs chez OCP Africa pour 1 178 millions de dirhams, l'actualisation du crédit de TVA pour -600 millions de dirhams et la dépréciation des stocks pour -385 millions de dirhams.

⁽²⁾ Dont acquisition de 49% des titres de SAEDM pour atteindre une participation de 100% pour un prix de 1,6 milliards de dirhams

⁽³⁾ Emission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 5 milliards de dirhams.

Note 1 - Principes comptables

1.1. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III , paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), devenu AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « l'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du Groupe OCP au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 mars 2024. Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2022. Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Amendement apporté à IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Les modifications comprennent l'ajout d'une définition des estimations comptables ainsi que d'autres modifications d'IAS 8 afin d'aider les entités à faire la distinction entre les changements dans les méthodes comptables et les changements dans les estimations comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période.

L'application de cet amendement est sans impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Note 2 - Périmètre de consolidation

2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays d'implantation	Devise	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Activité industrielle-Mine						
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00
Phosboucrâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Activité industrielle - Chimie						
Nutricrops	Maroc		IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
KOFERT (ex JFC III)	Maroc	MAD	IG	50,00	IG	50,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	28,05	ME	28,05
Fertinagro Biotech	Espagne	EUR	ME	20,00	ME	20,00
OCP Fertinagro Advanced solutions - OFAS*	Maroc	MAD	ME	50,00		
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50,00	ME	50,00
South East European Fertilizer Company - SEEFECO*	Roumanie	USD	ME	50,00		
Trading						
Black Sea Fertilizer Trading Company - BSFT	Turquie	TRY	IG	100,00	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00	IG	100,00
OCP North America	USA	USD	IG	100,00	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00	IG	100,00
Energie						
OCP Green Energy - OCPGE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP Green Water - OCPGW	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Ingénierie et consulting						
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	IG	100,00	ME	49,00
VALYANS	Maroc	MAD	ME	22,00	ME	22,00
Fondations						
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Fondation Phosboucrâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Ecosystème UM6P						
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
BIDRA Innovation Ventures Fund*	Etats-Unis	USD	IG	100,00		
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Health Care City Building Company - HCCBC*	Maroc	MAD	IG	100,00		
Mining Operations Lab - MOL*	Maroc	MAD	IG	100,00		
Moroccan Foundation For Advanced Science, Innovation and Research - MASCIR	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique France - UM6PF	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
INNOV*X*	Maroc	MAD	IG	100,00		
Hôtellerie						
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA - MHC	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61
Société Foncière de la Lagune - SFL	Maroc	MAD	IG	61,84	IG	61,84
Société La Mamounia - SLM	Maroc	MAD	IG	39,37	IG	39,37
Société Palais Jamai - SPJ	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifén*	Maroc	MAD	IG	60,49		
Société Hôtelière de Benguerir*	Maroc	MAD	IG	100,00		
Développement urbain						
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	IG	100,00	ME	51,00
Autres						
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affrètements Maritimes - COMATAM*	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CERPHOS	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00

* Entités entrantes.

2.2. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- L'intégration dans le périmètre de consolidation de la nouvelle joint-venture OCP Fertinagro Advanced Solutions-OFAS détenue à parts égales entre OCP.SA et Fertinagro Biotech, société espagnole spécialisée dans la commercialisation de solutions innovantes de nutrition des plantes. Cette nouvelle entité aura pour objectif la production d'engrais NPK granulaires concentrés et d'engrais enrichis en inhibiteurs d'uréase, en biostimulants et oligo-éléments, à destination du marché mondial.
- South East European Fertilizer Company-SEEFECO, une nouvelle joint-venture établie en Roumanie en parité entre le Groupe OCP et le Groupe Al Dahra actif dans le secteur de l'agriculture. Cette entité sera spécialisée dans l'importation, le stockage et la commercialisation d'engrais.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de l'entité BIDRA Innovation Ventures Fund. Basé à San Francisco, aux Etats-Unis, il s'agit d'un nouveau fonds soutenu par l'Université Mohammed VI Polytechnique et le groupe OCP, L'objectif est d'accompagner les startups innovantes dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et des mines. Les projets innovants pourront bénéficier de l'accompagnement financier et de l'expertise de Bidra, l'OCP et l'UM6P, dans les domaines précités, afin de répondre aux challenges actuels et futurs.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de Health Care City Building Company – HCCBC. Il s'agit de la société portant le projet de construction d'une cité de santé au cœur de la ville de Benguéir adossée à l'Université Mohamed 6 Polytechnique.
- L'intégration du MOL-Mining Operations Lab, une nouvelle filiale créée par l'UM6P dans le cadre de sa vision stratégique relative à l'exploitation minière innovante et le développement du mining 4.0.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation l'entité INNOV'X. Filiale de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), INNOVX combine les métiers d'investisseur, d'innovation technologique et de business developer pour concevoir, développer et déployer à échelle industrielle des entreprises et des écosystèmes technologiques innovants, performants et à fort impact environnemental et social. INNOVX opère dans des secteurs stratégiques essentiels à la souveraineté alimentaire, la transition énergétique et numérique, tels que l'agriculture & l'eau, l'innovation sociale, l'énergie, la chimie, et le digital.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de la Société Hôtelière de Benguéir. Cette dernière est en charge de la construction d'un hôtel en partenariat avec le groupe Hilton. Cet hôtel sera situé dans la Ville Verte Mohammed VI et sera le premier hôtel de marque internationale à Benguéir.
- Acquisition en 2023 de 50% des titres de Teal Technology & Services (TTS) pour atteindre une participation de 100%.
- En décembre 2023 le Groupe OCP a pris le contrôle de la SAEDM en ramenant son taux de contrôle à 100% des droits de vote.

Note 3 - Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

- **Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar)** : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.
- **Axe Centre (Youssofia et Benguérir – Safi) et Phosboucrââ** : cet axe regroupe respectivement :
 - La plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Youssofia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Safi et ;
 - Le site d'extraction à Phosboucrââ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
- **Siège et autres activités** : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Il est à noter que, dans le cadre de l'accélération de sa 3ème S-Curve, OCP fait évoluer son Operating Model vers un Groupe multibusiness, composé d'unités de performance cohérentes en termes de stratégie et responsabilisées de bout en bout sur leur P&L (i.e. Strategic Business Units / Business Units), ainsi que d'une fonction Corporate réinventée à leur service.

Dans ce cadre, et dans une volonté de se doter des moyens nécessaires à la réalisation de ses ambitions, le Groupe OCP a décidé de lancer les Strategic Business Units et les strategic programs qui y sont liés. Il s'agit des Strategic Business Units suivantes : Mining, Manufacturing, Rock Solutions, Nutricrops, Speciality Products & Solutions, UM6P et le Strategic Program Mzinda-Meskala.

Par conséquent, l'information sectorielle du Groupe sera orientée, à partir des prochains exercices, vers ce nouveau mode organisationnel.

3.1. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(En millions de dirhams)	Axe Nord		Axe Centre et Phosboucrââ		Siège et Autres activités		Eliminations Intersecteur		Total Consolidé	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des activités ordinaires	68 112	94 462	15 854	21 098	23 920	13 576	(16 609)	(14 562)	91 277	114 574
Production stockée	(4 270)	3 645	(331)	912	(2 392)	5 846			(6 993)	10 403
Achats consommés	(25 130)	(44 150)	(3 654)	(6 372)	(20 885)	(18 665)	15 919	14 591	(33 750)	(54 596)
Charges externes	(5 022)	(7 120)	(2 437)	(2 280)	(2 755)	(2 831)	544	478	(9 671)	(11 753)
Charges de personnel	(5 086)	(5 240)	(3 318)	(3 397)	(3 115)	(2 996)	1	17	(11 518)	(11 615)
Impôts et taxes	(134)	(115)	(70)	(71)	(108)	(120)			(313)	(306)
Résultat des co-entreprises	134	614			640	1 273			774	1 888
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	(53)	259	(34)	73	(609)	679			(697)	1 010
Autres produits et charges opérationnels	(81)	206			224	788	145	(523)	287	471
EBITDA	28 469	42 562	6 009	9 964	(5 083)	(2 449)			29 396	50 075
Amortissements et pertes de valeur	(4 536)	(4 773)	(859)	(874)	(2 999)	(2 789)			(8 394)	(8 435)
Résultat opérationnel récurrent	23 933	37 789	5 150	9 090	(8 082)	(5 238)			21 002	41 641
Autres produits et charges non récurrents	(406)	(299)	(170)	(365)	(1 559)	(594)			(2 136)	(1 258)
Résultat opérationnel	23 527	37 490	4 980	8 725	(9 641)	(5 833)			18 866	40 382

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 91,3 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, enregistrant une baisse de 20% par rapport à l'année record de 2022. Cette diminution découle principalement de la réduction des prix de vente en 2023, largement influencée par des prix d'intrants plus bas mais relativement stables par rapport à 2021. Cette tendance à la baisse s'est manifestée sur les deux axes, avec un recul de 28% sur l'axe nord et de 40% sur l'axe centre.

Les charges opérationnelles du Groupe ont diminué de 29% par rapport à l'exercice 2022, principalement en raison de la baisse des achats de matières premières, conséquence des niveaux de prix d'achat du soufre et de l'ammoniaque plus bas.

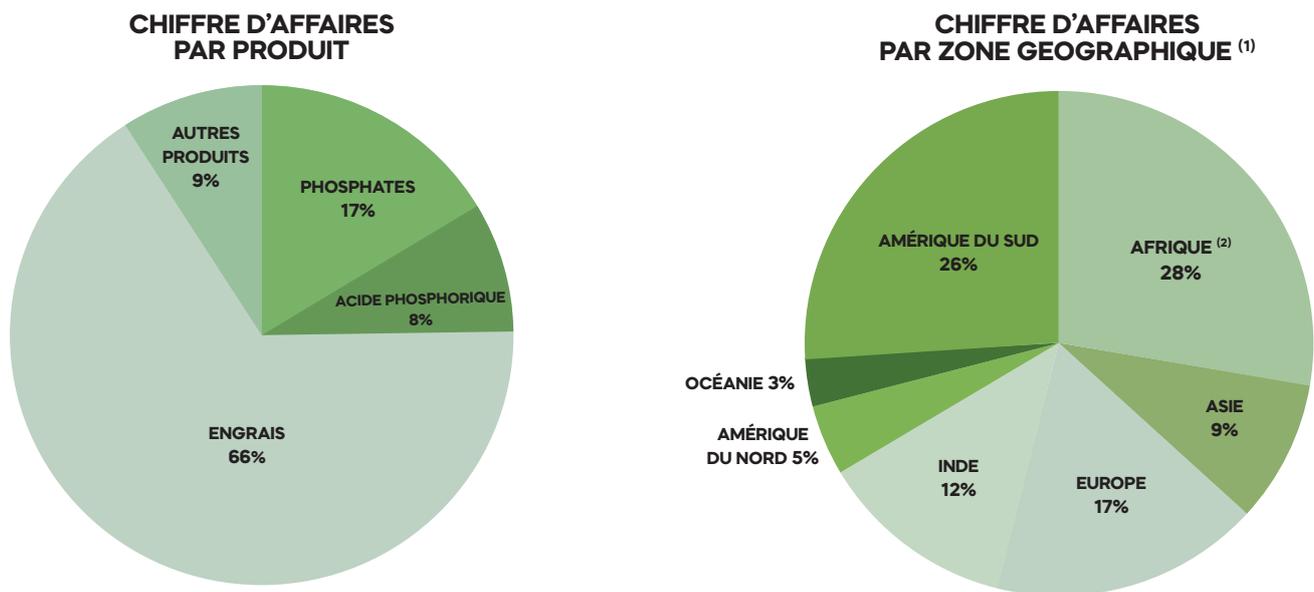
L'EBITDA du Groupe s'est élevé à 29,4 Milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 41 % par rapport à l'exercice 2022, impacté par des conditions de marché moins favorables en 2023.

3.2. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR PRODUIT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En 2023, les produits des activités ordinaires s'élèvent à 91 277 millions de dirhams, en baisse de 20,2% par rapport à l'exercice 2022.

A noter par ailleurs que 95% de l'actif consolidé est situé au Maroc.

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé par produit et par zone géographique réalisé courant l'exercice 2023 est détaillée comme suit :



(1) Chiffre d'affaires Roche, Acide et Engrais.

(2) Inclut les ventes sur le marché local.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires avec une clientèle diversifiée. Aucun client ne réalise à lui seul une part dépassant 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 4 - Données opérationnelles

4.1. REVENUS D'EXPLOITATION

4.1.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

4.1.1.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les ventes sont comptabilisées lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle du bien, et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ce transfert de propriété s'effectue à la livraison de la marchandise pour les ventes locales et selon l'incoterm pour les ventes à l'export :

- **Les ventes réalisées en mode FOB (Free on Board)** : le transfert des risques s'effectue lorsque la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement. Il s'agit pour l'essentiel des ventes réalisées dans l'activité minière.
- **Les ventes réalisées en mode CFR (Cost and Freight)** : L'OCP assume de plus les frais de transport jusqu'au port de destination et les frais de chargement, les formalités d'export et paie les droits et taxes liés.

4.1.1.2 ANALYSE PAR FAMILLE DE PRODUITS

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Phosphates	15 241	18 492
Acide Phosphorique	7 312	12 272
Engrais	60 441	73 851
Autres produits	8 284	9 959
Produits des activités ordinaires	91 277	114 574

(En millions de dirhams)	Phosphates		Acide Phosphorique		Engrais	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Principaux marchés						
Ventes locales	6 266	6 229	1 381	2 870	816	1 184
Amérique du Sud	2 544	3 371	763	1 956	19 248	16 974
Europe	1 219	3 992	3 070	5 842	10 410	8 314
Afrique		1			11 976	13 383
Amérique du Nord					4 062	3 945
Inde	3 527	2 504	1 461	760	5 493	17 925
Asie	1 193	1 502	638	843	6 159	11 447
Océanie	491	893			2 275	678
Total	15 241	18 492	7 312	12 272	60 441	73 851

(En millions de dirhams)	Phosphates		Acide Phosphorique		Engrais	
	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	18 432	29 909	7 312	12 272	76 923	88 130
Hors Groupe	8 976	12 263	6 063	9 507	60 441	73 851
Joint-ventures	6 265	6 229	1 250	2 766		
Autres intragroupes	3 191	11 416			16 482	14 279
Eliminations	3 191	11 416			16 482	14 279
Total	15 241	18 492	7 312	12 272	60 441	73 851

Le chiffre d'affaires réalisé courant l'exercice 2023 est en baisse de 20,2% par rapport à l'exercice 2022.

- Les ventes de Phosphates affichent une baisse de 17,6% entre les deux exercices 2022 et 2023.

Cette diminution découle principalement du repli des prix de vente observé au cours de l'exercice 2023, passant de 233 \$/T FOB en 2022 à 157 \$/T FOB sur le marché de l'export en 2023, en corrélation avec la chute significative des prix des engrais.

Un recul des volumes vendus a été constaté en Europe, attribuable à une réduction de l'activité dans cette région. Toutefois, cette baisse a été compensée par une augmentation des volumes vers l'Inde ainsi que vers les joint-ventures Pakistan Maroc Phosphore-PMP et Indo Maroc Phosphore- IMACID.

- Les ventes d'acide phosphorique ont enregistré une baisse de 40,4 % entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Cette tendance est attribuable à une baisse des prix de 39,2 %, passant de \$1 536/T en 2022 à \$935/T en 2023 sur le marché international, principalement due à la diminution des prix des intrants entre les deux périodes.

Par ailleurs, une augmentation des volumes a été observée au niveau des exportations, notamment vers l'Inde, où OCP a enregistré une hausse de la demande commerciale d'acide. Cependant, cette augmentation a été partiellement compensée par la baisse des volumes vendus en Europe, résultant de la diminution de la demande dans cette région.

Une baisse des volumes au niveau des ventes locales a également été constatée, expliquée par la diminution des approvisionnements en acide prétraité d'EMAPHOS.

- Les ventes d'engrais ont également connu un recul de 13,4 milliards de dirhams entre les deux exercices de 2023 et 2022, soit une baisse de 18,2 %.

Cette diminution est principalement due à la baisse, plus forte qu'anticipée, des prix des engrais sur le marché international suite au repli des cours d'achat de matières premières. Le prix des engrais sur le marché international est passé de \$824/T en 2022 à \$520/T en 2023.

En revanche, les volumes d'engrais ont enregistré une hausse entre les deux périodes, notamment vers l'Amérique Latine, notamment au Brésil, grâce au ciblage de nouveaux marchés, et vers l'Europe, suivant la hausse de la demande résultant de conditions météorologiques favorables.

- Autres produits.

Les autres produits concernent principalement l'activité de fret et la vente des autres produits accessoires, tels que le soufre liquide, l'urée, le nitrate d'ammonium, le chlorure de potassium, etc. Cette ligne s'élève à 8,3 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, contre 10,0 milliards de dirhams enregistrés en 2022, un recul expliqué essentiellement par la baisse des prix du fret malgré une hausse des volumes en lien avec l'augmentation des volumes vendus. La baisse du chiffre d'affaires relatif à la revente de matières premières s'explique notamment par la baisse des prix.

4.1.2 CRÉANCES CLIENTS

4.1.2.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES CRÉANCES CLIENTS

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements. Une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable à la date de reconnaissance de la vente. Lors de la comptabilisation initiale, les créances sont inscrites au bilan à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A la date de clôture, ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti. En cas de survenance d'un évènement de crédit, une perte de valeur est constituée sur la base d'une estimation individuelle qui tient compte du risque de non recouvrement.

4.1.2.2 ANALYSE DES CRÉANCES CLIENTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients facturées	20 356	17 168
Provisions - créances clients	(1 638)	(1 687)
Créances clients nettes	18 718	15 481

Les créances clients augmentent de 3,2 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, soit +20,9%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant le mois décembre 2023.

Le tableau de réconciliation des provisions sur créances clients se présente comme suit :

(En millions de dirhams)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciation au 31 décembre
2023	1 687	(40)	(8)	1 638
2022	1 409	244	34	1 687

L'état des échéances des créances clients nettes au 31 décembre 2023 est détaillé comme suit :

(En millions de dirhams)	Créances non échues	Créances échues			Total
		< 30 Jours	30 - 180 Jours	plus de 180 jours	
Créances clients nettes	13 609	1 964	395	2 748	18 718

4.1.3 GESTION DU RISQUE DE CHANGE ET DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1.3.1 RISQUE DE CHANGE SUR LES FLUX D'EXPLOITATION

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro. Le groupe OCP couvre ses flux en devises via la couverture naturelle (recettes en devises- dépenses en devises) et cède le reliquat sur le marché par des opérations spot.

4.1.3.2 RISQUE DE CHANGE SUR LES FLUX DE FINANCEMENT

Mise en place d'une comptabilité de couverture des taux de change :

Dans le cadre de ces activités, OCP réalise des ventes en dollar et a émis deux dettes obligataires en dollar remboursables in fine respectivement le 25 avril 2014 et le 22 avril 2015. La première dette d'un montant de 1,25 milliards de dollars arrive à maturité le 25 avril 2024 et la deuxième dette d'un montant de 1 milliard de dollars arrive à maturité le 22 octobre 2025. Ces dettes génèrent à chaque arrêté un effet de change en résultat au titre d'IAS 21. Dans ce contexte, OCP a souhaité limiter cet impact en ayant recours à la comptabilité de couverture.

Avec un chiffre d'affaires de 91,3 milliards de dirhams courant l'exercice 2023, les hypothèses validant l'efficacité de la relation de couverture restent tout-à-fait maintenues et cette documentation de la couverture reste également valable. Selon la stratégie initialement décrite, OCP s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace sur toute la durée de vie de l'opération. L'efficacité de la couverture doit être régulièrement testée sur toute sa durée et se situer dans une fourchette de 80% à 125%.

Depuis le rachat partiel des emprunts obligataires au 23 juin 2021, pour respectivement 41,36% de la tranche 2024 (517 millions de dollars) et 44,44% de la tranche 2025 (444,4 millions de dollars), les réserves de couverture des flux de trésorerie cumulées correspondant à ce rachat seront maintenues dans les réserves recyclables pour un montant total de 496 millions de dirhams et seront recyclées progressivement au moment de la réalisation du chiffre d'affaires à partir d'avril 2024 pour la tranche 2024 et d'octobre 2025 pour la tranche 2025. Le reste de ces tranches non rachetées continuent à servir d'instruments de couverture du chiffre d'affaires futur qui serait réalisables en 2024 et en 2025.

4.1.3.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle notamment du risque de contrepartie client, dans l'éventualité que ces derniers soient dans l'incapacité de s'acquitter de leurs engagements dans les conditions convenues ou à l'encaissement des créances, du risque banque et politique.

Le groupe OCP est présent dans plus d'une cinquantaine de pays dans le monde. Son chiffre d'affaires est principalement réalisé à l'export. OCP compte parmi ses clients de grands groupes internationaux qui sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plusieurs années.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur les éléments suivants :

- OCP a une politique de couverture globale du risque crédit qui repose sur des évaluations périodiques de la solvabilité de ses clients et contreparties et un monitoring permanent du risque de crédit.
- Le Groupe réalise un suivi très actif des créances clients, des risques de contreparties. Le suivi est aussi permanent et rigoureux avec des relances préventives et en cas de dépassement d'échéances.
- Des reportings et indicateurs de suivi sont mensuellement produits pour apprécier la performance de paiement des clients et contreparties.

Le Groupe applique une politique préventive notamment en ayant recours à l'assurance-crédit et d'autres formes de garanties et couvertures applicable au poste client fournies par des institutions financières de premier plan, ainsi qu'à travers la mise en place d'un programme de cession des créances sans recours auprès d'établissements bancaires et factoring de renom.

4.2. ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

4.2.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont les dépenses inhérentes au cycle d'exploitation d'une entreprise. Elles désignent les dépenses indispensables à la création de richesses produite par l'entreprise. Les principales charges d'exploitation sont généralement les consommations des matières premières, des matières et fournitures consommables et non stockables, les achats de prestations de services, les consommations externes, les frais de personnel (cf. Note5 : charges et avantages au personnel) et les impôts et taxes.

Conformément au principe de rattachement des charges aux produits, les produits et les charges sont rattachés directement les uns aux autres et comptabilisé dans le même exercice.

4.2.2 ANALYSE DES ACHATS CONSOMMÉS ET DES CHARGES EXTERNES

Achats consommés :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats revendus de M/ses	(3 636)	(2 815)
Achats de matières premières	(21 918)	(44 191)
Soufre	(8 088)	(19 533)
Ammoniaque	(10 144)	(19 941)
Acide sulfurique	(744)	(2 829)
Acide de retour	(1 309)	(1 300)
Autres matières premières	(1 633)	(587)
Consommations énergétiques	(2 831)	(2 947)
Energie électrique	(1 303)	(1 200)
Fuel	(892)	(966)
Gasoil	(532)	(656)
Gaz de chauffe	(87)	(105)
Gazoline	(12)	(13)
Vapeur et autres	(5)	(7)
Pièces de rechange	(811)	(795)
Achats de travaux, études et prestations de services	(2 654)	(2 141)
Fourniture d'eau	(83)	(145)
Matières auxiliaires et autres achats	(1 816)	(1 561)
Achats consommés de matières et fournitures	(33 750)	(54 596)

Matières premières

Les achats de matières premières ont enregistré une baisse notable de 22,3 milliards de dirhams entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023. Cette variation est principalement due à la diminution des achats consommés de matières premières, notamment du soufre, de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique.

En effet, les achats de soufre ont diminué de 11,4 milliards de dirhams en raison de la baisse des cours à la tonne (\$127/T CFR en 2023 comparé à \$301/T CFR en 2022). Les volumes consommés de soufre ont également légèrement baissé en corrélation avec le recul de la production d'acide sulfurique.

De même, les consommations d'ammoniaque ont enregistré une baisse de 9,8 milliards de dirhams, également due à la diminution du prix à la tonne, passant de \$1 096/T CFR en 2022 à \$614/T CFR en 2023. Les volumes consommés ont également diminué grâce à l'amélioration des ratios de consommation et au changement du mix-produit.

Les consommations d'acide sulfurique ont également reculé de 2,1 milliards de dirhams, expliqué par une chute du prix à la tonne de \$224/T CFR en 2022 à \$99/T CFR en 2023, en cohérence avec la baisse du prix du soufre sur le marché international.

Energie

Les dépenses énergétiques se maintiennent à 2,8 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, affichant une quasi-stagnation par rapport à 2022. Cette situation s'explique notamment par des effets prix et volumes positifs sur le gasoil et le fuel, compensée par une augmentation des dépenses d'électricité essentiellement du fait d'effet prix négatif et d'un volume supérieur en lien avec l'activité.

Prestations de services

Les prestations de services ont enregistré une hausse de 513 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prestations de préparation et d'expédition des produits suite à l'augmentation des volumes exportés depuis Jorf Lasfar et des ventes export Feeds depuis Safi, ainsi que par le développement de l'écosystème UM6P.

Charges externes :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Transport	(4 755)	(6 320)
<i>Transport ONCF sur ventes</i>	(882)	(651)
<i>Transport maritime sur ventes-Fret</i>	(3 490)	(4 772)
<i>Transport phosphates par camions</i>	(209)	(320)
<i>Transport du personnel</i>	(108)	(98)
<i>Autres transports d'exploitation</i>	(66)	(478)
Consulting et honoraires	(645)	(598)
Cotisations et dons	(336)	(1 513)
Entretiens et réparations	(1 545)	(1 573)
Locations et charges locatives	(263)	(159)
Primes d'assurances	(343)	(343)
Publicité, publications et relations publiques	(330)	(234)
Frais postaux et de télécommunications	(165)	(186)
Études, analyse, recherches et documentation	(39)	(115)
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	(365)	(233)
Autres charges externes	(884)	(481)
Charges externes	(9 671)	(11 754)

Les charges externes se sont établies à 9,7 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, enregistrant une baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2022. Cette diminution est principalement observée dans le domaine du transport maritime lié aux ventes, en corrélation avec la diminution des prix du fret.

De même, cette baisse s'explique par la diminution du poste des cotisations et dons pour un impact de 1,2 milliard de dirhams principalement attribuable à l'enregistrement en 2022 des dons d'engrais destinés aux pays d'Afrique.

4.2.3 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Approvisionnement en soufre

Le marché du soufre a connu une tendance baissière des prix au premier semestre 2023, en raison de la demande limitée des producteurs d'engrais et d'un retour à la normale de l'offre qui s'est rétablie après les perturbations observées en 2021 et 2022. En raison de l'offre excédentaire, les stocks de soufre ont augmenté d'environ 1,3 MT à l'échelle mondiale au premier semestre de 2023. Les prix ont atteint le niveau de 64 \$/t FOB Moyen-Orient à fin juin, soit une réduction de 92 \$/t contre 155 \$/t FOB en début d'année.

Au troisième trimestre, l'augmentation de la demande des producteurs d'engrais suite à la hausse des prix des engrais a conduit au raffermissement des prix du soufre, qui ont atteint 113 \$/t FOB Moyen-Orient à la mi-septembre. Au quatrième trimestre, le marché du soufre a été faible, en raison de la demande limitée de la Chine dans un contexte de fin de saison d'engrais d'automne et de restrictions des exportations de DAP/MAP. De plus, la faiblesse des prix du nickel a entraîné une réduction de la demande indonésienne. Enfin, l'offre a été saine, soutenue par les exportations de crush lump d'Arabie Saoudite et du Kazakhstan. En conséquence, les prix de fin d'année ont chuté à 78 \$/t FOB Moyen-Orient.

En 2023, OCP a contribué à la création d'un approvisionnement supplémentaire en achetant du soufre en morceaux broyé au Kazakhstan et en Arabie Saoudite, et pendant les périodes de cycle bas, OCP a bénéficié des conditions de marché favorables pour constituer un stock stratégique.

Approvisionnement en ammoniacque

Courant le premier semestre de 2023, le marché de l'ammoniacque a connu une tendance décroissante, en raison d'une demande réduite des secteurs des engrais et de l'industrie suivant la situation macroéconomique défavorable et d'une demande atone. En conséquence, les prix ont baissé jusqu'au niveau de 260 \$/t FOB Caraïbes début juillet contre 940 \$/t FOB au début de l'année.

Au troisième trimestre 2023, le marché de l'ammoniacque était tendu en raison d'une série de ruptures d'approvisionnement inattendues qui ont porté les prix jusqu'à ~ 577 \$ FOB Caraïbes. La reprise de l'offre a conduit à une stabilisation du marché au début du quatrième trimestre et au début d'une réduction progressive des prix en décembre. Les prix en fin d'année se sont établis à 475 \$/t FOB Caraïbes et 425 \$/t FOB Moyen-Orient.

En 2023, OCP a couvert l'essentiel de ses besoins en ammoniacque grâce à ses contrats diversifiés à long terme et a réussi à assurer une continuité de production fluide malgré une réduction significative des perturbations des exportations en provenance de Ma'aden et de l'Asie du Sud-Est.

4.2.4 STOCKS

4.2.4.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks fabriqués et les travaux en cours, le coût comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les charges incorporables excluent spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité.

4.2.4.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES STOCKS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net
Matières et fournitures consommables	6 178	(1 478)	4 700	8 149	(1 552)	6 597
Produits d'en-cours	7 625	(328)	7 297	7 355	(337)	7 018
Produits finis	6 350	(75)	6 275	12 539	(165)	12 375
Total des stocks	20 153	(1 881)	18 272	28 044	(2 054)	25 990

Le stock de matières et fournitures consommables est essentiellement composé de pièces de rechange non stratégiques pour les installations. Étant donné que la durée de vie de ces pièces est courte, elles ne sont pas considérées comme des immobilisations. Chaque année, le risque d'obsolescence des pièces est examiné pour évaluer si une dépréciation est nécessaire afin de prendre en compte une perte de valeur potentielle.

Le total des stocks à fin décembre 2023 s'élève à 18,3 milliards de dirhams, soit une baisse de 7,7 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2022. Ceci est principalement relatif à un déstockage des engrais et des acides, et par la baisse des coûts de revient des stocks constitués en 2023 du fait du repli des prix des matières premières, matières auxiliaires et autres fournitures.

A noter que dans le cadre de l'optimisation et de la préservation du gisement de phosphates, et en parallèle avec le déploiement des nouvelles laveries à Khouribga et à Gantour, l'utilisation des résultats des essais pilotes prévus pour ces laveries offre la possibilité de valoriser des stocks en qualité Très Basse Teneur TBT. En 2023, le Groupe a intégré dans ces deux sites de Khouribga et de Gantour 4,3 millions de tonnes de roche, représentant une valeur totale de 400 millions de dirhams. Il est prévu un écoulement progressif de ces stocks entre 2024 et 2028 dans les deux sites.

4.2.5 DETTES COMMERCIALES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	7 835	6 000
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	21 102	14 307
Dettes commerciales	28 937	20 306

Les dettes commerciales comprennent les dettes fournisseurs ainsi que les dettes relatives à l'acquisition d'immobilisations. Ce poste a augmenté de 42,5 % à fin décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022, en raison de la hausse des investissements en 2023.

Note 5 - Charges et avantages au personnel

5.1. CHARGES DE PERSONNEL

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires, traitements et charges sociales liées	(9 389)	(9 539)
Avantages retraite et couverture médicale	(1 322)	(1 380)
Autres avantages au personnel	(806)	(696)
Total des charges de personnel	(11 518)	(11 615)

Les charges de personnel sont quasi stables entre les deux exercices 2023 et 2022 en légère baisse de 97 millions de dirhams entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

5.2. EFFECTIF

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Personnel Hors cadre	6 344	4 816
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	8 707	7 650
Personnel Ouvriers et Employés	6 119	8 121
Effectif	21 170	20 587

5.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES

5.3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RÉGIMES EXISTANT AU SEIN DU GROUPE ET TRAITEMENT COMPTABLE

Le groupe OCP dispose de trois types d'avantages :

- Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe OCP se limite au versement d'une cotisation ne comportant aucun engagement de l'employeur sur le niveau de prestations fournies par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite-RCAR. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies s'élèvent à 756 millions de dirhams en 2023 contre 704 millions de dirhams en 2022.
- Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi du personnel de l'OCP.
- En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, cet avantage postérieure à l'emploi a fait objet d'une externalisation vers un organisme d'assurance externe sous format d'un produit retraite complémentaire à cotisation définie depuis 2023. Le montant global de la cotisation y afférente en 2023 s'élève à 70 millions de dirhams.
- Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail. L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée et apparaissent dans la colonne « Ecart actuariel » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés

5.3.2 PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES

L'ensemble des engagements à prestations définies a été calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation		
Retraite	5,10%	3,99%
Plans médicaux	4,91%	3,92%
Taux attendus d'augmentation des salaires	5,10%	5,10%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence aux taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque de base est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

La courbe de consommation médicale prise en charge dans le cadre du calcul de l'engagement a été maintenue; elle correspond à la courbe de consommation médicale moyenne par âge estimée en 2020 à partir de l'historique des dépenses médicales sur les années 2017, 2018 et 2019.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'externalisation du régime maladie vers l'AMO, OCP avait retenu l'année 2026 comme année de basculement.

Le Groupe a maintenu la courbe de consommation et le taux d'inflation médicale réévalués en 2020 sur la base de l'historique de la dépense de la période 2017-2019.

Le Groupe a également maintenu le taux de prise en charge des enfants sur la base du même historique 2017-2019, étant égal à 7%.

De même, le Groupe a maintenu les mêmes taux de frais de gestion retenus en 2020 ; correspondant à la reprise d'une part de ses engagements sociaux relatifs à certaines catégories de frais de gestion.

L'augmentation résultante du report de l'année de basculement AMO a eu un effet plus important que celui de la réévaluation à la hausse du taux d'actualisation relatif aux plans médicaux ce qui a fait augmenter légèrement les engagements sociaux relatifs aux plans médicaux.

5.3.3 ENGAGEMENTS LIÉS AUX PASSIFS SOCIAUX

(En millions de dirhams)	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme	Total des avantages au personnel
	Complément de retraite	Plans médicaux	Allocation forfaitaire de départ à la retraite	Total des avantages postérieurs à l'emploi		
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2021	615	4 255	989	5 858	103	5 964
Prestations payées	(17)	(753)	(33)	(803)	(1)	(804)
Coût des services	2	64	74	140		140
Charges liée à l'actualisation des engagements	20	140	32	193		193
Externalisation et LSF			(465)	(465)		(465)
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(78)	175	(51)	47		47
Cotisations		77		77		77
Autres variations	17			17		17
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2022	560	3 958	546	5 064	102	5 169
Prestations payées	(13)	(681)		(695)		(695)
Coût des services	1	55		56		56
Charges liée à l'actualisation des engagements	22	155		178		178
Externalisation et LSF			(546)	(546)		(546)
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(93)	404		311		311
Cotisations		78		78		78
Autres variations	(6)			(6)		(6)
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2023	472	3 967		4 439	102	4 544

5.3.4 ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX HYPOTHÈSES RETENUES DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME COMPTABILISÉS

(en % de l'élément mesuré) Analyse de sensibilité à +1%	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Allocation décès	Plans médicaux	Allocation décès	Plans médicaux
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	-14%	-9%	-15%	-11%
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre		17%		19%

(en % de l'élément mesuré) Analyse de sensibilité à -1%	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Allocation décès	Plans médicaux	Allocation décès	Plans médicaux
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	17%	12%	19%	14%
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre		-13%		-15%

5.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les Dirigeants regroupent le Président directeur général, les Directeurs généraux adjoints, les Executive Vice-Presidents, les séniors Vice-Presidents et Vice-Presidents du groupe ainsi que les conseillers du Président directeur général.

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages du personnel à court terme	145	153
Avantages postérieurs à l'emploi	25	22
Total des rémunérations perçues par les dirigeants	169	176

Note 6 - Participations dans les co-entreprises et entreprises associées

6.1. ANALYSE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les coentreprises et les entreprises associées sont analysées comme suit :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Paradeep Phosphates Limited - PPL	1 318	1 320
Groupe Prayon	2 965	2 479
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	1 099	1 084
Euro Maroc Phosphore - EMA	546	516
Indo Maroc Phosphore - IMA	645	722
Fertinagro Biotech	582	593
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM (*)		284
OCP Fertinagro Advanced Solutions - OFAS	205	
Autres	185	76
Participation dans les co-entreprises	7 545	7 076

(*) En décembre 2023 le Groupe OCP a pris le contrôle de la SAEDM en ramenant son taux de contrôle à 100% des droits de vote.

Le résultat des coentreprises et les entreprises associées est analysé comme suit :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Paradeep Phosphates Limited - PPL	30	214
Groupe PRAYON	577	898
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	15	270
Euro Maroc Phosphore - EMA	30	201
Indo Maroc Phosphore - IMA	90	144
Autres	31	160
Résultat des co-entreprises	774	1 887

Notes annexes aux états financiers consolidés

Le Groupe OCP a reçu des dividendes de ses coentreprises et entreprises associées au titre de l'exercice 2022, le détail ces dividendes est le suivant :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Pakistan Maroc Phosphore - PMP		250
Indo Maroc Phosphore - IMA	167	117
JACOBS ENGINEERING - JESA	118	
Groupe PRAYON	44	
Dividendes reçus des co-entreprises	328	367

6.2. BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

La note ci-après détaille les lignes à 100% du bilan et du compte de résultat des co-entreprises et entreprises associées consolidées :

Bilan

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	(172)	125	146	126	25	637
Actifs financiers de trésorerie		4			31	
Stocks	(119)	484	1 440	1 559	1 127	1
Créances clients	4 484	400	516	640	2 279	4 394
Créances d'impôt exigible		116	55	177		189
Autres actifs courants	(27)	707	1 117	1 311	430	1 801
Total actifs courants	4 165	1 836	3 273	3 813	3 892	7 022
Actifs non courants						
Actifs financiers non courants	4				4	14
Participation dans les Entreprises mises en équivalence	242					
Titres de participation						137
Actifs d'impôt différé	130					
Immobilisations corporelles	481	1 386	501	495	1 838	3 688
Immobilisations incorporelles	(81)	432	17	20	2	274
Total actifs non courants	776	1 819	518	515	1 843	4 112
TOTAL ACTIF	4 942	3 655	3 791	4 329	5 735	11 134

Notes annexes aux états financiers consolidés

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
PASSIF						
Passifs courants						
Emprunts et dettes financières courants	(687)	10			2 313	484
Provisions courantes	13		(16)		91	243
Dettes commerciales	(92)	1 065	1 731	2 093	1 061	1 919
Dettes d'impôt exigible					96	282
Autres passifs courants	(13)	13	72	5	201	3 457
Total passifs courants	(779)	1 088	1 787	2 098	3 763	6 386
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières non courants	203	891	2	3		5
Provisions non courantes pour avantages au personnel	150					
Autres provisions non courantes	(755)				29	
Passifs d'impôt différé	211					
Autres passifs non courants	(4)					
Total passifs non courants	(195)	891	2	3	29	5
Capital social	545	347	620	800	684	1 154
Primes d'émission, de fusion et d'apport		110				
Réserves	178	1 132	295	1 406	1 048	1 525
Report à nouveau	4 127		830		102	1 800
Résultat net de la période	1 067	87	258	21	108	264
Total capitaux propres	5 916	1 676	2 002	2 227	1 942	4 743
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 942	3 655	3 791	4 329	5 735	11 134

Compte de résultat

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
Produits des activités ordinaires	12 494	1 967	4 086	3 166	16 055	9 053
Productions stockée	(534)	(241)	(26)	(160)	(345)	
Achats consommés de matières et fournitures	(6 002)	(1 307)	(3 168)	(2 492)	(12 333)	(5 849)
Charges externes	(2 429)	(158)	(458)	(370)		(891)
Charges de Personnel	(1 604)			(9)	(278)	(1 635)
Impôts et taxes		(2)	(2)	(1)		(11)
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles		(3)	(47)	(52)		(7)
Autres produits et charges opérationnels	(95)	(5)	(0)	16	(2 241)	30
EBITDA	1 830	251	385	98	858	689
Amortissements et provisions d'exploitation	(407)	(64)	(49)	(36)	(249)	(36)
Résultat opérationnel courant	1 423	187	336	62	608	653
Autres produits et charges opérationnels non courants		(41)	(32)	(41)		(116)
Résultat opérationnel	1 423	146	304	21	608	536
Coût d'endettement financier net	(138)	(20)	33	29	(430)	
Résultat de change sur dettes et créances financières						(1)
Autres produits et charges financières		(1)	18			15
Résultat financier	(138)	(21)	52	29	(430)	14
Résultat avant impôt	1 285	125	356	51	178	551
Impôts sur les bénéfices	(218)	(38)	(98)	(30)	(70)	(287)
Résultat net de la période	1 067	87	258	21	108	264

6.3. PRESTATIONS FOURNIES PAR OCP AUX CO-ENTREPRISES

OCP fournit à ses co-entreprises des prestations diverses qui se résument essentiellement comme suit :

6.3.1 FOURNITURE DE PHOSPHATE ET D'ACIDE PHOSPHORIQUE

La livraison de phosphate entre OCP et ses co-entreprises est régie par des dispositions contractuelles. Celles-ci concernent notamment les informations liées à :

- La qualité de la Roche définie en fonction des spécifications annuelles exprimées par la co-entreprise annuellement ;
- Au prix facturé aux co-entreprises qui correspond à la moyenne des prix marché à l'export sur l'année. Cette formule de détermination du prix est identique pour toutes les co-entreprises ;
- Et autres modalités liées à la facturation et au paiement.

Au titre de ces transactions, OCP a enregistré des ventes des phosphates auprès des co-entreprises pour 7 702 millions de dirhams en 2023 contre 7 839 millions de dirhams en 2022.

Par ailleurs, OCP fournit de l'acide phosphorique à ses co-entreprises EMAPHOS, Paradeep Phosphates Limited (PPL) et PRAYON. Au titre de ces ventes, OCP a enregistré un chiffre d'affaires de 2 283 millions de dirhams en 2023 contre 4 953 millions de dirhams en 2022.

6.3.2 FOURNITURE DES SERVICES ET UTILITÉS

Les services et utilités fournis par OCP à ses co-entreprises basées sur la plateforme de Jorf Lasfar concernent principalement l'utilisation des infrastructures du site de Jorf Lasfar, la fourniture d'utilités (soufre liquide, eau, vapeur etc.) nécessaires à l'exploitation industrielle, le savoir-faire du personnel de l'OCP, les services de maintenance des installations et équipements et les services de manutention, et enfin les services de location de matériels de stockage.

6.3.3 CONTRATS DE BAIL

OCP a signé des contrats de bail avec les co-entreprises locales basées sur la plateforme de Jorf Lasfar. Les loyers sont payables sur une base mensuelle et révisés en fonction des modalités fixées dans les contrats.

6.3.4 CONVENTION FINANCIÈRES

OCP a conclu des conventions de cash pooling avec certaines co-entreprises (Indo Maroc Phosphore-IMACID, Euro Maroc Phosphore-EMAPHOS, Pakistan Maroc Phosphore-PMP...).

6.3.5 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

OCP fournit également des services de Marketing (commercialisation des produits fabriqués par la joint-venture) et d'affrètement à certaines de ses co-entreprises.

OCP a par ailleurs conclu en 2017 un contrat multipartite de cession de pièces de rechange sur la plateforme de Jorf Lasfar avec plusieurs filiales et co-entreprises dont Indo Maroc Phosphore-IMA et Euro Maroc Phosphore-EMAPHOS.

6.3.6 PRESTATIONS FOURNIES PAR LES CO-ENTREPRISES À OCP

JESA S.A fourni à OCP des prestations d'ingénierie à travers le Framework Services Agreement signé en 2017 et renouvelé en 2022.

Note 7 – Autres éléments opérationnels

7.1. TRAITEMENT COMPTABLE DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

Les autres éléments opérationnels comprennent principalement les impôts et taxes, les résultats de change sur dettes et créances opérationnelles et les autres produits et charges opérationnels non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- Les pertes de valeur sur immobilisations corporelles (cf. Note 8.1.3 « tests de dépréciations et pertes de valeur »), le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique de produits concernés ;
- Les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- Les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités dont le Groupe prend le contrôle ;
- D'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

7.2. ANALYSE DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat de cession des immobilisations	(94)	(95)
Subventions accordées, dons et libéralités	(2 168)	(911)
Cohésion sociale	(1 163)	(667)
Autres	1 290	415
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(2 135)	(1 258)

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche une perte de 2 135 millions de dirhams courant l'exercice 2023, en augmentation de 877 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022.

Cette variation s'explique, d'une part, par l'octroi d'un don de 1 milliard de dirhams au profit du Fonds spécial séisme Alhaouz, ainsi que par l'octroi de divers dons pour venir en aide aux victimes du séisme, pour un total de 118 millions de dirhams. D'autre part, elle est due à l'augmentation de la charge de la cohésion sociale de 496 millions de dirhams, en raison de l'importance du résultat réalisé en 2022.

Cette augmentation a été partiellement compensé par la constatation d'une plus-value de consolidation de 1390 millions de dirhams suite à la prise de contrôle de la SAEDM. Le Goodwill constaté de ce fait s'élève à 2 725 millions de dirhams.

7.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net
Fournisseurs débiteurs, avances et comptes	15 669		15 669	11 697		11 697
Organismes sociaux	626	(35)	591	390	(35)	355
État (hors impôt sur les sociétés)	10 645		10 645	7 373		7 373
Créances d'impôt exigible	3 569		3 569	2 968		2 968
Autres débiteurs	833	(12)	820	758	(36)	723
Total des autres actifs courants	31 342	(48)	31 294	23 187	(71)	23 116

Notes annexes aux états financiers consolidés

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et d'autres impôts et taxes. La hausse constatée sur la ligne Etat est due à une augmentation de 3,3 milliards de dirhams du crédit de TVA combinée à une hausse de 4 milliards de dirhams des avances fournisseurs en lien avec le programme des investissements.

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2023 est détaillé dans le tableau suivant :

(En millions de dirhams)	Total	Non échus	Échus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
État, TVA	1 965	1 654	38	79	195
Crédit de TVA-Part courante	8 098	728	3 525	19	3 826
État, autres impôts et taxes	580	528			52
Total	10 645	2 910	3 563	98	4 073

7.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients créditeurs, avances et acomptes	2 494	3 375
État-TVA	1 592	2 448
Dettes sociales	1 909	1 946
Dettes d'impôt exigible	333	5 786
Autres créditeurs	4 316	3 399
Autres passifs courants	10 644	16 953

Le poste « Autres passifs courants » affiche une baisse de 6,3 milliards de dirhams entre fin 2022 et fin 2023. Cette variation est principalement expliquée par une baisse de la dette fiscale de 5,4 milliards de dirhams.

Note 8 – Immobilisations corporelles et incorporelles

8.1. TRAITEMENT COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS

8.1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Evaluation et durée d'utilité des actifs opérationnels

Les contrôleurs de matériels et les responsables de la maintenance des axes Nord, Centre et Phosboucrâ identifient les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations (immobilisations principales et composants). Ces durées correspondent aux durées potentielles d'utilisation technique. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées prospectivement, si nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif. Les interventions de maintenance courante sont comptabilisées en frais d'entretien si la fréquence de renouvellement de cette maintenance en volume est annuelle. La remise en état partielle ou totale d'un ou plusieurs composants relève du gros entretien. Elle est comptabilisée en immobilisation et la valeur nette comptable remplacée est sortie du bilan.

Amortissements

En l'application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ses composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les durées d'utilité correspondant aux durées techniques suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées
Terrains	10 à 30 ans
Constructions	15 à 60 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	5 à 30 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 à 30 ans

Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées prospectivement si nécessaire.

Contrats de location

Le Groupe applique depuis le 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 « contrat de location » selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Avec l'application de cette nouvelle norme, le Groupe OCP comptabilise désormais l'ensemble de ses contrats de location au bilan, à l'exception des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou de ceux portant sur des biens d'une valeur unitaire à neuf inférieure à 5000 dollars.

À la date de transition, le Groupe n'a pas modifié la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location qualifiés de location-financement selon IAS 17. Les actifs ont été reclassés en droit d'usage et les dettes de location-financement sont désormais présentées avec les dettes de location.

Coûts d'emprunt

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

A ce titre, le groupe OCP a capitalisé les coûts d'emprunt pour 462 millions de dirhams au cours de l'exercice 2023, contre 347 millions de dirhams au cours de l'exercice 2022.

8.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation initiale et ultérieure

Les immobilisations incorporelles sont composées des brevets, licences, logiciels et des frais de recherche et développement. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les dépenses de matériel et de services, les frais liés au personnel directement affectés à la production et à la préparation de certains logiciels en vue de leur utilisation et les coûts d'emprunts lorsque les conditions d'éligibilité sont satisfaites.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement des logiciels et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité qui s'étale de 1 an à 5 ans.

Dépenses de développement

La phase de développement commence dès lors que la faisabilité économique du gisement est démontrée et qu'une décision concernant son développement est prise. Seules les dépenses engagées avant la phase de production et pour le développement du gisement sont capitalisées. Les dépenses de développement visant à maintenir la production existante sont comptabilisées en charges.

Écart d'acquisition

Suite à l'intégration du palier Maghreb Hospitality Company-MHC en juillet 2021, un nouvel écart d'acquisition a été calculé pour l'entité Société La Mamounia, d'un montant de 1 886 millions de dirhams. Le Groupe a mené un travail de valorisation de cette acquisition et a affecté la totalité du goodwill à la prestigieuse marque la Mamounia.

En décembre 2022, le Groupe OCP a souscrit seul à l'augmentation de capital de la Société Foncière de la Lagune-SFL, ce qui a porté sa participation dans cette entité à 81,79 %. Cette prise de contrôle a généré un goodwill de 296 millions de dirhams, qui a été déprécié à 100 % par mesure de prudence.

En décembre 2023, le Groupe OCP a porté sa participation dans la SAEDM à 100%. Cette prise de contrôle a généré un goodwill de 2 725 millions de dirhams. Conformément aux exigences des normes IFRS, ce goodwill doit faire l'objet d'affectation dans les 12 prochains mois. Dans ce cadre, un travail de revue stratégique est en cours.

8.1.3 TESTS DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principales unités génératrices de trésorerie identifiées sont : Mining, Manufacturing, Rock Solutions, Nutricrops, Speciality Products & Solutions et l'UM6P.

Les tests de dépréciation des actifs immobilisés suivent les règles suivantes :

- *Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée* font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.
- *Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie* font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeurs, lesquels sont définis ci-après :
 - Diminution importante de la valeur de marché de l'actif,
 - Obsolescence ou dégradation physique de l'actif,
 - Changements importants négatifs dans l'utilisation passée ou prévue d'un actif,
 - Changement important dans l'environnement technologique, économique ou juridique,
 - Augmentation des taux d'intérêt ou des taux de rendement pouvant affecter la valeur d'utilité.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa juste valeur nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels que résultant du budget et du plan stratégique approuvé par le Conseil d'administration, augmenté de sa valeur de sortie à la fin de sa durée de vie prévue.

Comme déjà mentionnée précédemment dans ce rapport, la performance exceptionnelle d'OCP en 2023 a été le résultat d'une stratégie efficace, d'une gestion prudente des ressources et de conditions de marché favorables. Bien que l'année 2023 ait enregistré une baisse par rapport à l'année précédente, il n'y a pas d'indications de dépréciation des actifs d'OCP, car les performances financières sont restées solides.

8.2. VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Aquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2023
Valeur Brute :							
Terrains	8 812	117			(1)	47	8 975
Constructions	65 364	19 869		(116)	(2)	3	85 117
Installations techniques, matériel et outillage	105 114	3 035		(298)	(1)		107 850
Matériel de transport	902	14		(7)		9	917
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 897	788		(47)	(6)	134	4 767
Droit d'usage des immobilisations corporelle	4 539	96		(6)	(3)	(3)	4 623
Autres immobilisations corporelles	26 421	5 385		(64)		313	32 055
Total valeur brute	215 049	29 305		(538)	(13)	503	244 305
Amortissements :							
Terrains	(1 196)		(21)			19	(1 199)
Constructions	(17 188)		(1 965)	215	1	(28)	(18 965)
Installations techniques, matériel et outillage	(59 183)		(4 134)	366		(167)	(63 117)
Matériel de transport	(874)		(35)	7		7	(895)
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	(2 084)		(377)	47	2	(64)	(2 477)
Droit d'usage des immobilisations corporelles	(2 639)		(371)		1	16	(2 992)
Autres immobilisations corporelles	(2 198)		(420)	6		8	(2 605)
Pertes de valeur :							
Terrains	(123)		(47)				(169)
Constructions	(2)						(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(85 501)		(7 370)	640	4	(194)	(92 421)
Valeur nette comptable	129 547	29 305	(7 370)	102	(9)	309	151 884

Notes annexes aux états financiers consolidés

(En millions de dirhams)	31 décembre 2021	Aquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2022
Valeur Brute :							
Terrains	7 569	258		(2)	3	984	8 812
Constructions	59 842	5 410		(299)	9	402	65 364
Installations techniques, matériel et outillage	103 005	2 808		(861)	3	158	105 114
Matériel de transport	887	17		(16)		14	902
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 025	22		(103)	13	(59)	3 897
Droit d'usage des immobilisations corporelle	4 405	106			7	22	4 539
Autres immobilisations corporelles	16 249	11 045		(77)	1	(798)	26 421
Total valeur brute	195 982	19 666		(1 358)	35	723	215 049
Amortissements :							
Terrains	(1 176)		(22)	1			(1 196)
Constructions	(15 891)		(1 417)	234	(2)	118	(17 188)
Installations techniques, matériel et outillage	(55 032)		(4 722)	823	(1)	(251)	(59 183)
Matériel de transport	(852)		(37)	16			(874)
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	(1 917)		(256)	103	(3)	(10)	(2 084)
Droit d'usage des immobilisations corporelles	(2 282)		(350)			(7)	(2 639)
Autres immobilisations corporelles	(1 759)		(693)	16		237	(2 198)
Pertes de valeur :							
Terrains	(133)			11			(123)
Constructions	(2)						(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(79 045)		(7 498)	1 204	(7)	(163)	(85 501)
Valeur nette comptable	116 938	19 666	(7 498)	(154)	29	560	129 547

Les principales augmentations réalisées courant l'exercice 2023 portent sur les projets suivants :

Augmentation de capacité

- Avec une enveloppe budgétaire globale de 5,4 milliards de dirhams, les travaux de constructions des trois nouvelles lignes d'engrais TSP sont en phase de finalisation. En effet, La première et la deuxième ligne sont opérationnelles depuis mai et décembre 2023 respectivement, et la troisième ligne sera mise en service avant la fin du premier trimestre de l'année 2024. Chacune de ces trois lignes aura une capacité de 1 million de tonne métrique d'équivalent DAP par an.
- Avancement des travaux de construction de deux nouvelles lignes sulfuriques. Chaque ligne prévoit une capacité de production de 5000 tonnes métriques humides par jour. Les dépenses globales allouées à ces projets s'élèvent à 3,8 milliards de dirhams.
- Les travaux de construction de la nouvelle ligne sulfurique PS4 au niveau du site de Safi atteignent des phases avancées. Le CAPEX global du projet s'élève 1,3 milliard de dirhams ;
- Les travaux de construction de la nouvelle laverie de Benguéir sont en phase de finalisation. Ce projet permettra d'atteindre une capacité annuelle de 3 Mt et sera mis en service avant la fin de l'année. L'investissement global dédié à la construction de ladite laverie s'élève à 2,4 milliards de dirhams.
- Le site de Laayoune a enregistré des avancées notables dans plusieurs projets. Les travaux de construction de la laverie sont en phase finale, avec une capacité prévue de 3 millions de tonnes par an et un budget de 1,9 milliard de dirhams. De plus, des progrès ont été accomplis dans le développement du complexe chimique, incluant la finalisation des études et des engagements des premiers lots, en parallèle avec les avancées dans la construction du port phosphatier. L'investissement total pour ces deux projets s'élève à 12 milliards de dirhams.

Programme eau

Avancement des réalisations inscrites dans le cadre du programme plan d'urgence Eau lancé par OCP en partenariat avec l'Etat et visant à atteindre l'autonomie des sites industriels ainsi que l'alimentation en eau potable des villes d'El Jadida et de Safi par de l'eau dessalée. En effet, depuis mai 2023 les sites de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles.

En ce qui concerne les besoins urbains on note le départ de l'alimentation en eau dessalée de la ville de Safi depuis Août 2023 et de la ville d'El Jadida depuis Novembre 2023.

En parallèle le Groupe continue son programme de construction des (Station d'épuration des eaux usées - STEP) au niveau des villes de Fquih Bensaleh, Kasba Tadla, Béni Mellal et extension Khouribga.

8.3. VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Acquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Reclassements	Autres variations	31 décembre 2023
Valeur Brute :							
Goodwill	296					2 725	3 021
Immobilisations en recherche et développement	315	6			8		328
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 160	6			39	1	2 206
Licences et Logiciels	2 242	10			156		2 408
Fond commercial	223						223
Autres immobilisations incorporelles	1 431	749		(65)	(549)	1	1 567
Total valeur brute	6 666	771		(65)	(347)	2 728	9 753
Amortissements :							
Amortissement des immobilisations en recherche et développement	(233)		(27)				(260)
Amortissement des brevets, marques, droits et valeurs similaires	(190)		(39)		1	(1)	(228)
Amortissement des licences et logiciels	(351)		(91)	8	1		(433)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(1 064)		(336)	60			(1 340)
Pertes de valeur :							
Dépréciation Goodwill	(296)						(296)
Total amortissements et pertes de valeur	(2 134)		(493)	68	3	(1)	(2 557)
Valeur nette comptable	4 532	771	(493)	3	(344)	2 727	7 197

En décembre 2023, le Groupe OCP a acquis 49% des titres de la SAEDM pour un prix de 1,6 milliard de dirhams, ce qui a porté sa participation dans cette entité à 100%. Cette prise de contrôle a généré un goodwill 2 725 millions de dirhams.

Notes annexes aux états financiers consolidés

(En millions de dirhams)	31 décembre 2021	Acquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Reclassements	Autres variations	31 décembre 2022
Valeur Brute :							
Goodwill	1 886	296			(1 886)		296
Immobilisations en recherche et développement	210	128			(23)		315
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	216	8			1 931	5	2 160
Licences et Logiciels	2 109	126			6		2 242
Fond commercial	239				(17)		223
Autres immobilisations incorporelles	1 198	326		(17)	(77)		1 431
Total valeur brute	5 858	884		(17)	(65)	5	6 666
Amortissements :							
Amortissement des immobilisations en recherche et développement	(187)		(46)				(233)
Amortissement des brevets, marques, droits et valeurs similaires	(125)		(60)			(4)	(190)
Amortissement des licences et logiciels	(338)		(12)		(1)		(351)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(823)		(243)		1		(1 064)
Pertes de valeur :							
Dépréciation Goodwill			(296)				(296)
Total amortissements et pertes de valeur	(1 473)		(656)			(4)	(2 134)
Valeur nette comptable	4 385	884	(656)	(17)	(65)	2	4 532

8.4. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations nettes aux amortissements	(7 519)	(8 111)

Les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations enregistrées au cours de l'exercice 2023 affichent une baisse de 7,3% (-592 millions de dirhams) par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse est principalement expliquée par le prolongement des durées d'utilité chez les JFCs, ainsi que la dépréciation du goodwill de SFL pour 296 millions de dirhams en 2022.

Note 9 – Provisions et passifs éventuels

9.1. TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un évènement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une obligation est qualifiée d'implicite lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Il a été indiqué aux tiers, par des pratiques passées, par une politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- Le Groupe a créé chez les tiers une attente fondée qu'il assumera ces responsabilités.

9.2. DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations nettes aux provisions	(875)	(324)

Les dotations nettes aux provisions courantes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 875 millions de dirhams, en hausse de 551 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022. Ceci s'explique par la constatation en 2023 d'une provision pour litige relatif à la réalisation de projets industriels pour un montant de 565 millions de dirhams.

9.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes se détaillent comme suit :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Dotations	REPRISES		Autres variations	31 décembre 2023
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions non courantes	6 400	757	(116)		(593)	6 448
Provisions pour avantages au personnel	5 169				(626)	4 544
Provisions pour réhabilitation des sites	452		(62)			390
Autres provisions non courantes	778	756	(54)		33	1 514
Provisions courantes	587	356	(38)		6	919
Autres provisions courantes	587	356	(38)		6	919
Total des provisions	6 987	1 112	(154)		(586)	7 366

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les avantages relatifs à l'allocation décès, les plans médicaux, l'allocation forfaitaire de départ à la retraite et autres avantages à long terme. Le détail de ces avantages est développé dans la note 5 « charges et avantages au personnel ».

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable de l'OCP. Le groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le groupe en profite également pour initier des activités agricoles et forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou

organismes concernés. En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

Risques environnementaux :

Gouvernance des risques environnementaux :

Le Conseil d'administration assure la direction stratégique et garantit le suivi, tandis que le Comité d'audit et de risques aide à contrôler les opérations et examine les données financières et extra-financières (ESG), y compris les informations sur les risques liés au climat. Ces organes supervisent l'équipe de gestion des risques dans la compréhension des risques principaux pour l'entreprise, y compris les risques environnementaux et liés au climat, et considèrent les risques et opportunités liés au climat lors de la surveillance de la stratégie de l'entité. La Stratégie de Durabilité «Vers 2040» du Groupe OCP intègre le climat dans la stratégie commerciale et imprègne toute l'organisation, étant continuellement supervisée par le Conseil et les Comités. La responsabilité et la reddition de compte en matière de gestion des risques sont intégrées à tous les niveaux de l'organisation.

Engagement du Groupe :

Le Groupe OCP s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, avec un objectif de neutralité sur les scopes 1 et 2 en 2030, et vise à devenir neutre en carbone dans les trois scopes d'ici 2040. Des processus de gouvernance, des contrôles et des procédures ont été mis en place pour surveiller, gérer et atténuer les risques et les opportunités liés au climat. Des revues annuelles des enjeux environnementaux et climatiques sont effectuées, et les risques liés à l'environnement et au climat sont intégrés dans les plans de gestion de chaque ligne de métier selon les normes ISO 31000 et COSO.

Stratégie et réponse du Groupe aux changements climatiques :

L'OCP a mis en place une stratégie pour faire face aux risques et opportunités liés au climat. Cette stratégie consiste à identifier et actualiser les risques et opportunités significatifs qui pourraient affecter son modèle économique, sa stratégie et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme. Les risques prioritaires identifiés comprennent l'impact sur les revenus résultant des changements de la demande en engrais dans les principales régions clientes de l'OCP en raison des conditions météorologiques extrêmes, l'exposition à la tarification du carbone et aux litiges impliquant les parties prenantes du groupe OCP en amont et en aval, le risque le plus crucial étant lié aux émissions de N₂O en aval. De plus, le non-respect des objectifs de réduction des émissions de carbone par l'OCP aggraverait l'impact des risques climatiques liés aux émissions opérationnelles par rapport à un scénario dans lequel l'OCP prendrait des mesures pour réduire ces émissions. Les opportunités pourraient se présenter pour l'expansion de la gamme de produits globale de l'OCP vers l'ammoniaque vert et des volumes plus élevés de TSP vert en fonction de la prime de marché, de la demande croissante en produits verts et de la disponibilité de l'hydrogène vert. Les scénarios climatiques prévoient une baisse des rendements des cultures qui pourrait entraîner une perte de revenus annuels importante pour le groupe OCP. Pour atténuer ces risques, le groupe OCP a pour objectif de rendre sa stratégie globale actuelle et prospective plus résiliente aux changements climatiques. Pour ce faire, il vise à décarboniser ses opérations, ce qui peut réduire les risques climatiques et générer des avantages économiques importants dans les années à venir grâce à l'expansion de la production de produits verts.

OCP a élaboré une stratégie de transition vers une faible émission de carbone qui inclut le déploiement de l'innovation pour atténuer les risques climatiques, telles que l'utilisation de solutions d'énergie durable, la gestion de l'énergie en temps réel, l'automatisation intelligente de l'énergie, la capacité de cogénération, des accords d'achat d'énergie éolienne, la cartographie du potentiel solaire des sites, le développement de technologies de séchage propre, le projet «Green mining» et l'étude de la mobilité verte. Le groupe OCP s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 et à promouvoir le développement durable. Pour répondre à la crise de l'eau, le groupe OCP a développé un programme d'eau basé sur les principes de l'économie circulaire. Ce programme comprend une évaluation approfondie des risques de pénurie d'eau et l'utilisation de sources d'eau non

conventionnelles pour réduire les prélèvements en eau douce à zéro d'ici 2026. Le groupe a également accéléré son programme d'eau en 2021 avec des mesures exceptionnelles déployées depuis l'année 2022 pour faire face à la pénurie d'eau.

Le groupe OCP prévoit de remplacer l'ammoniaque importé, produit à partir de combustibles fossiles, par de l'ammoniaque vert produit à partir d'énergies renouvelables. En partenariat avec l'UM6P, ils construiront deux unités pilotes pour la recherche et la production exclusive d'ammoniaque vert. Le programme d'ammoniaque vert d'OCP prévoit la production d'un total de 3 millions de tonnes p.a. à 2032. Deux projets sont en phase de développement (par InnovX) : le projet de Tarfaya (1 million de tonnes à 2027) et de Jorf Lasfar (projet intégré au site industriel avec une vocation de développement technologique, 100k tonnes à 2026). OCP souhaite également promouvoir une agriculture durable et régénérative en soutenant les petits exploitants et en développant des programmes utilisant des technologies de pointe. Ils ont également lancé un programme d'agriculture carbone visant à augmenter le stockage du carbone dans le sol et la végétation grâce à des changements dans les pratiques agricoles et l'utilisation des terres.

9.4. PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels se rapportent à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le groupe OCP n'anticipe pas que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

9.5. ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Lettres de crédit	551	1 232
Droits et engagements divers	624	614
Total des engagements donnés	1 175	1 846

Note 10 – Instruments financiers, endettement net et coût net de financement

10.1. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION TRÉSORERIE, DETTES FINANCIÈRES, ENDETTEMENT NET ET COÛT NET DE FINANCEMENT

10.1.1 DÉFINITIONS ET TRAITEMENT COMPTABLE

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts et dettes financiers et les découverts bancaires. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, nette des coûts liés. Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de la dette financière.

Les actifs et passifs financiers sont qualifiés de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme. Il s'agit des placements dont les conditions de maturité et de revenu sont déterminées lors de leur mise en place et que le Groupe a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti. La rémunération des dépôts à terme est comptabilisée en résultat financier.

Endettement net

L'endettement net s'entend comme la somme des dettes financières non courantes et courantes, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut net des produits financiers des placements de trésorerie :

- *Le coût de l'endettement brut* : il inclut les charges d'intérêt calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit.
- *Les produits financiers des placements de trésorerie* : ils sont constitués des revenus de placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs financiers de trésorerie

10.1.2 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

10.1.2.1 VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE

Le tableau ci-après décrit la ventilation des dettes financières Groupe par nature :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes financières courantes		
Crédits bancaires	12 000	9 897
Dettes issues des contrats de location	242	240
Emission obligataire	7 463	
Total dettes financières courantes	19 706	10 136
Dettes financiers non courantes		
crédits bancaires	34 099	23 558
Emission obligataire	25 893	34 928
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 242	1 389
Total dettes financières non courantes	61 234	59 875
Total dettes financiers	80 940	70 011

10.1.2.2 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES : TAUX ET MATURITÉS

Le tableau ci-après présente le total des emprunts analysés selon les taux d'intérêts, les maturités ainsi que les devises.

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2023
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				12 000
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,55%		535
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,57%		4 677
Libellé en EUR	[0,63%-4,78%]	1,66%		828
Libellé en autres devises				4
Intérêts courus non échus				412
Autres Crédits				5 544
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		242
Émission obligataire				7 463
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,63%		7 252
Intérêts courus non échus				212
Total dettes financières courantes				19 706
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				34 099
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,49%	3	735
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,93%	5	21 884
Libellé en EUR	[0,63%-4,78%]	2,92%	7	10 208
Libellé en autres devises				37
Autres Crédits				1 236
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%	3	1 242
Émission obligataire				25 893
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,14%	13	25 893
Total dettes financières non courantes				61 234
Total dettes financières				80 940

10.1.2.3 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2023 :

(En millions de dirhams)	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2023
Crédits bancaires	12 000	29 097	5 002	46 100
Emprunts obligataires	7 463	5 487	20 406	33 356
Dettes IFRS 16	242	363	879	1 484
Dettes à moyen et long terme	19 705	34 947	26 287	80 940

10.1.3 ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS

10.1.3.1 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	6 984	8 923
Équivalents de trésorerie	5 661	9 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 644	18 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	12 644	18 557

10.1.3.2 ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs financiers de trésorerie	11	509
Total	11	509

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent essentiellement des dépôts à terme supérieurs à trois mois.

10.1.3.3 ECHÉANCIER ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DE TRÉSORERIE

Echéancier des actifs financiers de trésorerie

Le portefeuille de placement doit demeurer suffisamment liquide pour répondre aux besoins de financement générés par l'exploitation et les investissements du Groupe. À ce titre, le portefeuille de placement est réparti entre des instruments à horizon très court terme pour répondre aux besoins d'exploitation, et des instruments à horizon de placement de plus d'un mois dans le but d'améliorer les rendements et d'être en ligne avec les objectifs.

(En millions de dirhams)	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	Total
OPCVM Monétaire	5 500				5 500
Dépôt à Terme		172			172
Total	5 500	172			5 672

10.1.4 ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Crédits financiers	40 597	25 945
Emprunts obligataires	33 144	34 928
Autres emprunts et dettes assimilées	5 713	7 510
Endettement financier brut bancaire et obligataire	79 454	68 383
Dettes financières issues des contrats de location IFRS 16	1 484	1 628
Endettement financier divers	1 484	1 628
Equivalents de trésorerie	5 661	9 633
Disponibilités	6 984	8 923
Actifs financiers de gestion de trésorerie	11	509
Actifs financiers	12 655	19 066
Endettement financier net bancaire et obligataire	66 799	49 317
Endettement financier brut total	80 940	70 011
Endettement financier net total	68 283	50 945

Rapprochement de l'endettement net avec la variation de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie :

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Variation nette de la trésorerie	5 912	(10 554)
Variation des actifs financiers	498	2 029
Variations d'emprunts	10 928	14 395
Variation de l'endettement financier net	17 338	5 869

10.1.5 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net se détaille comme suit :

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2022</i>
Charges d'intérêt	(3 141)	(2 508)
Coût d'endettement financier brut	(3 141)	(2 508)
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	219	79
Autres produits d'intérêts	307	143
Produits financiers des placements	526	222
Coût d'endettement financier net	(2 615)	(2 286)

Le coût d'endettement financier brut affiche une hausse de 633 millions de dirhams entre l'exercice 2023 et celui de 2022 sous l'effet de la hausse des charges d'intérêts due aux émissions effectuées en 2023.

10.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

10.2.1 DÉFINITIONS ET TRAITEMENTS COMPTABLES

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont classés comme « Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres » et comprennent principalement les titres de participation non consolidés. Le Groupe a choisi d'évaluer ses actifs à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres non recyclables.

Autres produits et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus sur les prêts et créances calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes des entités non consolidées, le résultat de change sur les opérations de financement net de la partie efficace de la couverture des taux de change, la désactualisation des provisions et des créances et dettes, les pertes de valeurs et résultats sur actifs financiers.

10.2.2 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur Brute	Réévaluation	Net	Valeur Brute	Réévaluation	Net
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	1 889	(583)	1 306	1 060	(604)	457
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	17		17	17		17
Créances sur cession d'immobilisations	63	(5)	58	94	(5)	89
Autres créances financières	940	(1)	939	515	(1)	515
Total des actifs financiers non courants	2 909	(588)	2 321	1 687	(609)	1 078

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales, notamment OCP International et l'UM6P. Ce poste enregistre une hausse de 860 millions de dirhams, essentiellement due au nouvelles créations au sein de l'écosystème de l'UM6P.

La réévaluation concerne principalement la dépréciation des titres Heringer en raison de ses difficultés financières.

10.2.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers se détaillent comme suit :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat de change sur opérations de financement	863	(3 366)
Charge/produit d'actualisation de crédit de TVA	(664)	(421)
Autres	(49)	48
Autres produits et charges financiers	150	(3 740)

Le gain de change net sur les emprunts est de 863 millions de dirhams, expliqué par la baisse du taux de change MAD/\$ qui est passé de 10,45 au 31 décembre 2022 à 9,89 au 31 décembre 2023. L'impact total lié aux effets de change sur l'exercice est de 1 578 millions de dirhams dont une perte de change latente de -458 millions de dirhams relative à la mise en place du moratoire des créances chez OCP Kenya, Tanzanie et Ghana.

Par ailleurs, la charge financière nette de 664 millions de dirhams correspond à la constatation, courant l'exercice 2023, d'une dotation nette complémentaire de 63 millions de dirhams Relative aux conventions de financement du crédit de TVA des exercices 2018 et 2021. L'actualisation du reliquat de crédit de TVA a généré une charge financière de 592 millions de dirhams en décembre 2023.

10.3. POIDS DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

10.3.1 POIDS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- **Niveau 1** : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- **Niveau 2** : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- **Niveau 3** : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

(En millions de dirhams)	Au 31 décembre 2023					Au 31 décembre 2022				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12 644	12 644	12 644			18 556	18 556	18 556		
Actifs financiers de trésorerie	11	11		11		509	509		509	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 306	1 306			1 306	457	457			457
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	17	17			17	17	17			17
Total Actifs financiers	13 979	13 979	12 644	11	1 324	19 540	19 540	18 556	509	474
Emprunts et dettes financières courants	19 706	19 706		19 706		10 136	10 136		10 136	
Emprunts et dettes financières non courants	61 235	62 424	26 477	35 947		59 875	54 684	30 462	24 222	
Total Passifs financiers	80 940	82 130	26 477	55 653		70 011	64 819	30 462	34 358	

10.3.2 GESTION DES RISQUES

10.3.2.1 CERTAINES DISPOSITIONS ET TERMES CONTRACTUELS DE LA DETTE

Les contrats de financement du Groupe contiennent des termes standards du marché y compris l'engagement de disposer au moins d'une notation « Investment Grade ». Cet engagement est à respecter pour 6 institutions : KFW, Banque européenne d'investissement, Agence française de développement, la Banque islamique de développement, Banque africaine de développement.

10.3.2.2 RÉSERVES DE TRÉSORERIE

Pour faire face à ses engagements, le groupe OCP dispose également de réserves potentielles de trésorerie sous forme de lignes de découverts et de crédits documentaires, assortis de cautions accordées aux entités du Groupe. Ces réserves représentent un montant global de 5,3 milliards de dirhams, activable sans autorisation préalable en cas de position Short sur le cash.

Par ailleurs, le mécanisme de cash pooling bancaire multi entités mis en œuvre depuis 2015 permet notamment une souplesse de gestion opérationnelle du cash et la réalisation de prêts –emprunts consentis entre entités centralisées/centralisatrice. Ce mécanisme est basé sur le mode Zero Balancing Account indirect qui consiste

en une remise à zéro quotidienne des soldes et permet de visualiser sur un seul compte la situation globale de trésorerie des entités qui sont intégrées dans le cash pooling.

Enfin, le Groupe a également la possibilité d'activer auprès des banques marocaines partenaires, le mécanisme d'escompte sans recours des créances commerciales détenues par OCP sur certains de ses clients.

10.3.2.3 ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts non utilisés	6 778	10 739
Autres engagements reçus sur contrats et marchés	14 168	9 846
Total des engagements reçus	20 947	20 585

Les autres engagements reçus sur contrats et marchés concernent les engagements reçus des fournisseurs relatifs aux avances versées dans le cadre des programmes industriels entrepris par le Groupe.

10.3.2.4 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

La sécurité du capital est un objectif majeur de la politique de placement du Groupe. Les excédents de trésorerie sont placés sur des supports à risque accepté et auprès de contreparties de qualité.

A ce titre, la Salle des marchés agit en conformité aux règles et procédures ci-après :

Pré-qualification des contreparties

Pré-qualifier les contreparties bancaires, émetteurs de dettes, sociétés de gestion et Organismes de placement collectif OPCVM auprès desquelles le groupe OCP est exposé directement ou indirectement.

La Salle des marchés est autorisée à traiter avec les contreparties bancaires dont la notation est supérieure à la notation requise minimale de trois crans en dessous de la notation S&P Fitch Ratings de la dette marocaine.

En ce qui concerne les émetteurs de dettes, la Salle des marchés est autorisée à traiter avec eux si les conditions ci-dessous sont satisfaites :

- Émission du Trésor Public : Bons du trésor de maturité résiduelle inférieure ou égale à deux ans. Des dérogations peuvent être octroyées par le Comité de Gestion pour toutes autres maturités au cas par cas .
- Émission de dettes privées autres que les contreparties bancaires : Toute souscription doit être validée par le Comité de Gestion au cas par cas.

Enfin, la pré-qualification des OPCVM passe par les deux étapes suivantes :

- Choix de la société de gestion : La société gestionnaire doit avoir une notation de gestion minimale M2 selon l'échelle de notation Fitch ;
- Choix de l'OPCVM : L'investissement porte essentiellement sur les OPCVM à faible sensibilité et assez liquide pour permettre au groupe de gérer sa liquidité dans de meilleures conditions.

Diversification des contreparties

Les contreparties auxquelles est exposé le groupe OCP sont diversifiées selon les règles prudentielles définies en interne.

Fixation des limites par type d'instruments portés auprès d'une contrepartie

L'encours d'investissement direct auprès d'une contrepartie bancaire est classifié par type d'instruments et est plafonné via des limites déterminées en fonction de la qualité de signature de ladite contrepartie. Ces limites fixent :

- L'encours maximal autorisé auprès d'une contrepartie en pourcentage des fonds propres ;
- L'encours auprès d'une contrepartie par type d'instrument qui ne dépassera pas un pourcentage de l'encours total du Groupe investi directement sur ce type d'instrument ;
- L'encours auprès d'une contrepartie par type d'instrument qui ne dépassera pas un pourcentage de l'encours total de la contrepartie sur ce type d'instruments.

Par ailleurs, l'encours auprès d'un OPCVM est plafonné via des limites déterminées en fonction de la qualité de signature de la société de gestion et du dit OPCVM. Ces limites fixent l'encours maximal autorisé auprès d'un OPCVM en pourcentage de l'actif net et l'encours maximal autorisé auprès de la société de gestion.

Toute dérogation par rapport aux règles ci-dessous doit faire l'objet de validation par le Comité de Gestion.

10.3.2.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le portefeuille de placement doit demeurer suffisamment liquide pour répondre aux besoins de financement générés par l'exploitation et l'investissement du Groupe. A ce titre, il doit être composé d'instruments liquides, flexibles et disponibles.

La répartition des actifs investis entre les portefeuilles de placement est fonction des prévisions des flux de trésorerie et est comme suit :

- Instruments à horizon de placement très court-terme et de nature liquides, permettant de répondre aux besoins quotidiens d'exploitation ;
- Instruments à horizon de placement court terme, conformes aux paramètres de gestion du risque de contrepartie, permettant de générer un taux de rendement en ligne avec les objectifs de rendement de la politique de placement.

Note 11 – Impôt sur le résultat

11.1. TRAITEMENT COMPTABLE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres. Les taux d'imposition utilisés sont les taux votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilancielle. Le Groupe applique la méthode du report variable. Le groupe OCP comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan à l'exception de l'écart d'acquisition.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles, nets des passifs d'impôts différés imputables, et les reports fiscaux déficitaires ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'un profit futur, déterminé avec suffisamment de précision, soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité a :

- Un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ;
- L'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont présentés en net lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles.

A partir de 1er janvier 2019, l'interprétation IFRIC 23, Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat, est venue compléter les dispositions d'IAS 12, Impôts sur le résultat, en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.

Les travaux menés par le Groupe ont identifié des impacts de première application qui ont été comptabilisés en capitaux propres.

11.2. ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2022</i>
Charge/produit impôt exigible	(578)	(5 937)
Charge/produit impôt différé	(1 527)	(185)
Total de la charge	(2 105)	(6 122)

Suite à la baisse des résultats fiscaux enregistrés chez OCP SA et certaines de ses filiales, la ligne «charge/produit impôt exigible» concerne principalement la cotisation minimale sur le chiffre d'affaires.

De plus, le Groupe enregistre des charges d'impôt différées en raison de l'impact du rallongement des durées d'utilité de ses matériels et installations techniques, ainsi que de l'impact positif latent du taux de change MAD/USD. Depuis la clôture de l'exercice 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé de produits d'impôts différés actifs.

11.3. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

L'évolution des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
+Résultat net - Part du groupe	14 368	28 184
+Résultat net - Part des minoritaires	(72)	49
-Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence	(774)	(1 887)
+/-Impôt de la période	2 105	6 122
Résultat comptable consolidé avant impôt	15 627	32 468
+/- Différences permanentes	1 755	1 096
= Résultat fiscal consolidé	17 383	33 564
Taux d'imposition théorique	35,00%	35,00%
=Impôt théorique	(6 084)	(11 747)
Différence de taux d'impôt par rapport à au taux projeté de la mère (35%)	(259)	3 006
Report variable		(530)
Filiales non soumises à l'impôt	4 006	4 097
Variation de périmètre		(882)
Autres éléments	232	(67)
= charges d'impôts de l'exercice	(2 105)	(6 122)
dont		
<i>impôt exigible</i>	(578)	(5 937)
<i>impôt différé</i>	(1 527)	(185)

11.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Mouvement de l'activité en résultat	Mouvement de l'activité hors résultat	31 décembre 2023
Impôts différés actifs bruts	125	(73)		52
Impôts différés actifs non appréhendés				
Impôts différés actifs nets	125	(73)		52
Impôts différés passifs	590	1 454	66	2 110

Notes annexes aux états financiers consolidés

La ventilation par nature des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

<i>(En millions de Dirhams)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Différences temporaires	2 259	2 279
Élimination des résultats internes	1 174	1 400
Immobilisations incorporelles	(696)	(674)
Immobilisations corporelles	20	20
Actifs financiers disponibles à la vente	49	49
Autres éléments de l'actif	58	(152)
Provisions pour avantages du personnel	1 617	1 617
Autres provisions	664	664
Autres éléments du passif	31	10
Déficits fiscaux reportables	391	376
Autres	(21)	
Compensation	(5 494)	(5 464)
Total des impôts différés actifs	52	125

<i>(En millions de Dirhams)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Différences temporaires	3	3
Élimination des résultats internes	(219)	(244)
Immobilisations incorporelles	220	218
Immobilisations corporelles	7 582	6 851
Actifs financiers disponibles à la vente	49	49
Stocks	399	399
Autres éléments de l'actif	(456)	(450)
Autres provisions	(78)	(781)
Déficits fiscaux reportables	(254)	(326)
Autres	358	335
Compensation	(5 494)	(5 464)
Total des impôts différés passifs	2 110	590

Note 12 – Capitaux propres, dividendes et résultat par action

12.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 8 288 millions de dirhams. Il est composé de 82 875 000 actions de valeur nominale de 100 dirhams. 729 300 actions OCP sont détenues par sa filiale SADV.

(En nombres d'action)	Actions ordinaires
En circulation au 1^{er} janvier 2023	82 875 000
Emissions en numéraire sur l'exercice 2023	
En circulation au 31 décembre 2023	82 875 000
Valeur nominale	100 Dirhams

12.2. DIVIDENDES

Les dividendes versés au titre de l'exercice 2022 pour 9 219 milliards de dirhams correspondent à un dividende net par action de 112,23 dirhams.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant du dividende (en millions de dirhams)	9 219	8 091
Montant du dividende par action (en dirhams)	112,23	98,50

12.3. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres.

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions de dirhams)*	13 926	27 799
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	82 875 000	82 875 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	729 300	729 300
Nombre d'actions pour le calcul du résultat	82 145 700	82 145 700
Résultat net de base et dilué par action (en dirhams)	169,53	338,41

(*) En application de la norme IAS 33.19 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres subordonnés émis par le groupe OCP (-442 millions de dirhams).

Note 13 – Relations avec les actionnaires

L'État marocain détient une part majoritaire de 94,12% dans l'OCP. Le groupe BCP détient quant à lui 5,00%, avec une participation directe ainsi que des participations à travers ses filiales Socinvest, Infra Maroc Capital et Prev Invest.SA. Les actionnaires perçoivent des dividendes annuels conformément à la politique de distribution de dividendes du Groupe. Les dividendes à verser sont proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires. Leur montant dépend de plusieurs paramètres, notamment les bénéfices réalisés, les liquidités disponibles, la structure financière de la société, ainsi que d'autres éléments pertinents selon le Conseil d'administration.

En 2023, l'Etat marocain a reçu des dividendes nets d'impôts de 9,2 milliards de dirhams au titre du bénéfice distribuable de l'exercice 2022. Comme toutes les sociétés résidentes au Maroc, l'OCP est soumis à la réglementation fiscale en vigueur, qui impose le paiement de droits, taxes et impôts à l'Etat marocain.

Le tableau suivant présente les transactions réalisées avec l'Etat ou avec des entreprises sous contrôle étatique pour les exercices 2022 et 2023 :

(En millions de dirhams)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP
Intérêts des placements	64	26	52	15
Coût d'utilités	905		999	
Autres charges d'exploitation	187		202	
Intérêts d'emprunts	12	155	11	45
Déductions des charges sociales	661		623	
Charges de transport ONCF	567		749	
Abonnement ONCF/cotisations forfaitaires	400		400	
Achats d'immobilisations et de stocks	461		85	

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP
Dettes Commerciales	394		623	
Acomptes en cours	46			
Autres créances et dettes (crédeurs)	204		396	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	656	64	1 151	919
Placements			2 500	
Emprunts	920	5 984	486	3 039



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

La Marina Casablanca, Bâtiment C /
Ivoire III, Bd Sidi Mohammed Ben
Abdellah, 27223 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société

OCP S.A.

2, Rue Al Abtal - Hay Erraha - Immeuble OCP
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 119.930 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 14.296.

A note avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2023. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations », 8.2 « variations des immobilisations corporelles » et 8.3 « variation des immobilisations incorporelles »)</p> <p>Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 151.884 et MMAD 7.197 (soit 64% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. - au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. <p>Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle. - de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des durées d'utilité 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2023 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques ; ▪ pour les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, nous avons examiné la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

<p>retenues par composants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation. 	
<p>Comptabilité de couverture des risques de change (cf. note 4.1.3 « Gestion du risque de change et du risque de crédit »)</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliard de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21.</p> <p>Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1^{er} septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité.</p> <p>Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.</p> <p>Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La comptabilisation en OCI (<i>Other Comprehensive Income</i>), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ; ▪ La comptabilisation de la part non efficace en résultat ; ▪ Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39. ▪ examiner notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ; - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. ▪ analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ; ▪ examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace.

<p>sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.</p>	
<p>Provision pour avantages au personnel (cf. note 5.3.1 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)</p> <p>Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 4.440 au 31 décembre 2023.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...</p> <p>Il est à noter que le Groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; ▪ examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; ▪ analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; ▪ examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; ▪ examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.

considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.	
---	--

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

Responsabilité des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Casablanca, le 26 mars 2024

Les Auditeurs Indépendants

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212-2) 2 95.79.00 - Fax : (212-2) 2 39.02.26

Abdeslam BERRAD ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment "C" - Avenue 2 La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 35

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

